

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MUNICIPALE
DE LA
CONCESSION FRANÇAISE
À
SHANGHAI.

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1893.

BUDGET 1894.

SHANGHAI:
NORONHA & SONS, IMPRIMEURS, 12, CANTON ROAD.
1894.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

CONGRESSION FINANCIERE

SHANGHAI

COMPTES-RENDUS DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1894

BUDGET 1894

SHANGHAI
BANKING & TRADING COMPANY

Conseil d'Administration Municipale.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE 1893.

RECETTES.

Les recettes effectuées pendant l'exercice 1893, ci ...	Tls. 147,623.30
Comparées avec celles présumées au Budget ...	„ 145,106.06
Montrent un excédant de	<u>Tls. 2,517.24</u>
L'encaisse au 1er Janvier 1893 était de	Tls. 14,370.70
En y ajoutant les recettes réalisées pendant l'exercice 1892, soit... ..	„ <u>147,623.30</u>
Le total des ressources a été de	Tls. 161,994.00
Tandis que les dépenses ont été de	„ <u>142,765.69</u>
De là, par conséquent, une encaisse au 1er Janvier 1894 de..... ..	<u>Tls. 19,228.31</u>

Shanghai, le 8 Janvier 1894.

MM. J. ORIOU, *Président.*

J. C. BOIS, *Vice-Président.*

B. A. CLARKE,

S. A. HARDOON,

GEO. McBAIN,

PH. MEUGNIOT,

ED. RICCO,

E. G. VOUILLEMONT, }

Conseillers.

COMPTÉ-RENDU DE L'EXERCICE 1893

CHAPITRE I

Les recettes ordinaires pendant l'exercice 1893, et ...	Fr. 147,933.30
Comptes extra ordinaires pendant l'exercice
Montant au total de	Fr. 147,933.30
Le total des dépenses pendant l'exercice	Fr. 147,933.30
Le total des dépenses et des	Fr. 147,933.30
Le solde au 31 décembre,	Fr. 147,933.30

Signé, le 8 Janvier 1894.

M. le Maire, l'adjoint, le conseil municipal.

J. C. ROUS, l'adjoint.

- | | |
|---------|-------------------|
| Conseil | M. A. CLARKE |
| | A. J. BARRON |
| | W. M. MAHA |
| | PH. BRUGNOT |
| | ED. BENO |
| | M. G. VOULLERMONT |

R É S U M É .

Encaisse au 31 Décembre 1892	Tls. 14,370.70
Revenu présumé, inscrit au Budget	„ 145,106.06
				Tls. 159,476.76
Recettes effectuées	Tls. 147,628.30
Encaisse au 31 Décembre 1892	„ 14,370.70
				Tls. 161,994.00
Dépenses effectuées	„ 142,765.69
Encaisse au 31 Décembre 1893	Tls. 19,228.31

:o:

B U D G E T 1894.

Encaisse au 31 Décembre 1893	Tls. 19,228.31
Revenu prévu au Budget	„ 143,421.69
				Tls. 162,650.00
Total	Tls. 162,650.00
Estimation des dépenses	Tls. 162,650.00

EXERCICE 1893.—RELEVÉ GÉNÉRAL

RECETTES.

Nature des Recettes.	Recouvrements effectués.	Recettes d'après les prévisions du Budget.	Différences.	
			en plus.	en moins.
CHAPITRE 1.—IMPÔTS.				
	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
Art. 1. Impôt Foncier	12,773.25	12,700.00	73.25	...
2. Impôt Locatif Européen	2,538.63	2,700.00	...	161.37
3. Impôt Locatif Chinois	30,589.41	29,500.00	1,089.41	...
CHAPITRE 2.—LICENCES.				
Art. 1. Débits de Boissons Européens	1,005.00	1,260.00	...	155.00
2. Débits de Boissons Chinois	2,669.58	2,700.00	...	30.42
3. Fumeries et Débits d'Opium	7,676.84	7,800.00	...	223.16
4. Maisons de Tolérance	4,980.06	5,200.00	...	219.94
5. Loueurs de Brouettes	5,865.56	5,000.00	865.56	...
6. Loueurs de Jin-rick-shas	26,757.00	26,600.00	157.00	...
7. Charrettes à bras	540.29	500.00	40.29	...
8. Loueurs de Chevaux et Voitures.	2,240.17	2,000.00	240.17	...
CHAPITRE 3.—TAXES.				
Art. 1. <i>Propreté et Eclairage :</i>				
Sect. 1. Taxe Européenne	438.79	450.00	...	11.21
" 2. Taxe Chinoise	13,992.34	13,500.00	492.34	...
" 3. Vidanges	2,256.00	2,256.00
2. Sampans et Cargo-boats	4,244.73	4,000.00	244.73	...
3. Monts de Piété et Marchands Fripiers	3,093.55	3,100.00	...	6.45
4. Marchands Forains	943.01	1,000.00	...	56.99
5. Logeurs et Changeurs	1,291.50	1,300.00	...	8.50
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES.				
Art. 1. Indemnité payée par le Taotaï ...	10,000.00	10,000.00
2. Droits sur les Pontons et Jetées...	6,532.56	6,532.56
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES.				
Art. 1. Amendes	1,196.96	850.00	346.96	...
2. Plaques de Brouettes, de Jin-rick-shas et de Voitures	246.88	80.00	166.88	...
3. Concessions dans le Cimetière	159.25	150.00	9.25	...
4. Intérêts des dépôts	42.75	47.50	...	4.75
5. Produits divers	820.88	880.00	...	59.12
CHAPITRE 6.—TRAVAUX FAITS EN COMMUN.				
Art. 1. Passerelles Eiffel	50.00	1,000.00	...	950.00
2. Pont No. 2	3,828.41	4,000.00	...	171.59
Totaux Taëls	147,623.30	145,106.06	4,575.74	2,058.50
Différence en plus			2,517.24	

DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
CHAPITRE 1.—PERSONNEL.				
Art. 1. Personnel Européen... ..	13,702.50	13,365.00	337.50	...
2. Personnel Chinois	2,144.02	2,156.00	...	11.98
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.				
Art. 1. <i>Frais de Bureaux :</i>				
Sect. 1. Livres à souches, cartes et plaques de Véhicules	861.67	700.00	161.67	...
Sect. 2. Imprimés, Fournitures de Bureaux	313.07	200.00	113.07	...
2. Publication du Compte-rendu, Insertions, Abonnements	422.66	600.00	...	177.34
3. Dépenses imprévues et indemnités diverses	462.82	500.00	...	37.18
4. Rapatriements	1,382.29	1,000.00	382.29	...
5. Assurance des immeubles ...	150.00	290.00	...	140.00
6. Achat et entretien du mobilier	36.50	500.00	...	463.50
7. Chauffage pour les 3 services	1,367.16	1,800.00	...	432.84
8. Gratification de fin d'année au personnel Chinois ...	364.25	400.00	...	35.75
9. Abonnement au service des Eaux	11,471.04	11,100.00	371.04	...
10. Abonnement aux services téléphonique et électrique	1,044.00	1,044.00
11. Abonnement au service du Sémaphore	343.98	345.00	...	1.02
12. Abonnements pour l'entretien de l'horloge, des pendules et des sonnettes électriques	185.00	185.00
CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES.				
Art. 1. <i>Service Médical :</i>				
Sect. 1. Honoraires du Médecin	1,125.00	1,125.00
2. Service du Dispensaire	600.00	600.00
3. Service de la Vaccine (Médecin Chinois)...	200.00	200.00
4. Hôpital et Inhumations	150.00	...	150.00
à reporter ... Taëls	36,175.96	36,260.00	1,365.57	1,449.61

Titre I.—Secretariat.

DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

DÉPENSES.

Nombres de pages et de lignes écrites.	Montant des Dépenses		Total	Nature des Dépenses
	Table c.	Table c.		
...	CHAPITRE I.—PERSONNEL.
...	Art. 1. Personnel européen...
11.92	...	15,562.00	2,141.32	2. Personnel indigène...
...	507.90	CHAPITRE II.—TRAVAUX DIVERSES.
...	Art. 1. Travaux de bureau.
...	181.07	700.00	581.07	Bout. 1. Bureau à l'usage de l'administration française...
...	145.07	300.00	315.07	Bout. 2. Bureau à l'usage de l'administration indigène...
177.34	...	600.00	433.00	3. Publications de l'administration française et indigène...
57.10	...	200.00	452.52	4. Imprimaires...
...	222.32	1,600.00	1,722.32	5. Appareils de mesure...
140.00	...	200.00	150.00	6. Travaux de construction...
...	...	200.00	20.00	7. Chauffage pour les bureaux...
...	...	1,500.00	1,582.10	8. Distribution de la lumière et chauffage d'hiver...
50.72	...	400.00	584.22	9. Appareils en service des bureaux...
...	371.04	11,100.00	11,471.04	10. Appareils en service de l'administration indigène...
...	...	1,044.00	1,044.00	11. Appareils en service de l'administration française...
1.02	...	247.00	0.02.30	12. Appareils pour l'entretien de l'ouvrage des pontons et des ouvrages flottants...
...	...	100.00	100.00	—
...	CHAPITRE III.—DÉPENSES DIVERSES.
...	Art. 1. Diverses dépenses.
...	...	1,122.00	1,122.00	Bout. 1. Dépenses de bureau...
...	...	600.00	600.00	2. Services de transport...
...	...	200.00	200.00	3. Services de la cuisine (dépenses diverses)...
150.00	...	150.00	...	4. Réparations et entretien des locaux...
1,442.21	1,507.77	50,280.00	50,472.06	Total

Total des dépenses 50,472.06

DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédlits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
Report... ..	Taëls c. 36,175.96	Taëls c. 36,260.00	Taëls c. 1,365.57	Taëls c. 1,449.61
Titre I. — Suite.				
Art. 2. <i>Secours:</i>				
Sect. 1. Caisse de Secours ...	200.00	500.00	...	300.00
2. Orphelinat de Shanghai ...	1,000.00	1,000.00
3. Allocation à l'Hôpital Général ...	1,000.00	1,000.00
4. Allocation aux hôpitaux Chinois ...	300.00	300.00
5. Allocation à la Musique ...	1,500.00	1,500.00
6. Brigade des Pompiers	200.00	200.00
7. Allocation au Shanghai Museum ..	100.00	100.00
Art. 3. Contribution à la dépense du Shanghai Fire Department	1,000.00	1,000.00
4. Menus frais et imprévus ...	264.52	330.76	...	66.24
5. Ecole pour l'enseignement de la langue française ..	2,429.38	2,200.00	229.38	...
6. Intérêts de l'emprunt Municipal de 1891 ...	1,200.16	1,224.00	...	23.84
7. Amortissement de l'emprunt Municipal de 1891... ..	1,989.84	1,500.00	489.84	...
	48,243.06	47,114.76	2,967.99	1,839.69
Titre II. — Travaux Publics.				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL.				
Art. 1. Personnel Européen... ..	5,647.23	5,940.00	...	292.77
2. Personnel Chinois	6,115.01	6,460.00	...	344.99
CHAPITRE 2.—MATERIEL ET BATIMENTS MUNICIPAUX.				
Art. 1. Entretien et Remplacement du Matériel	680.51	1,500.00	...	819.49
2. Entretien des bâtiments Municipaux et des dépenses	3,884.67	4,100.00	...	215.33
CHAPITRE 3.—ENTRETIEN DES OUVRAGES DE LA VOIE PUBLIQUE.				
Art. 1. Entretien du Pavage.. ..	147.32	1,000.00	...	852.68
2. Macadamisage	3,987.33	4,000.00	...	12.67
3. Journées d'ouvriers	762.44	1,500.00	...	737.56
4. Entretien des trottoirs	183.52	1,500.00	...	1,316.48
5. Murs de Quais	3,300.00	...	3,300.00
6. Ponts et Pontons	62.15	300.00	...	237.85
7. Egouts, Puisards et Urinoirs	96.66	300.00	...	203.34
à reporter ... Taëls	21,566.84	29,900.00	...	8,333.16

DEBITORS

Sums	Balance due to Us		Balance due them	Particulars
	By Cash	By Bills		
				1. Balance forward 2. To Cash 3. To Bills 4. To 5. To 6. To 7. To 8. To 9. To 10. To 11. To 12. To 13. To 14. To 15. To 16. To 17. To 18. To 19. To 20. To 21. To 22. To 23. To 24. To 25. To 26. To 27. To 28. To 29. To 30. To 31. To 32. To 33. To 34. To 35. To 36. To 37. To 38. To 39. To 40. To 41. To 42. To 43. To 44. To 45. To 46. To 47. To 48. To 49. To 50. To 51. To 52. To 53. To 54. To 55. To 56. To 57. To 58. To 59. To 60. To
Total				

Original deposited

DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.	
		ordinaires.	spéciaux.		
Report... ..	21,566.84	29,900.00	...	8,333.16	
CHAPITRE 4.—EAUX ET ÉCLAIRAGE.					
Art. 1. Service des Eaux :					
Sect. 1. Entretien à forfait de 60 bornes-fontaines.	300.00	300.00	
2. Installation et Réparation d'appareils ...	735.67	400.00	335.67	...	
Art. 2. Service de l'Eclairage :					
Sect. 1. Éclairage des Rues et Edifices Publics ...	6,527.99	6,000.00	527.99	...	
2. Entretien et Réparations	626.80	1,000.00	...	373.20	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES.					
Art. 1. Service des Écuries					
2. Entretien des Jardins, du Cimetière, et des plantations... ..	147.07	1,000.00	...	852.93	
3. Route Française de Zi-ka-wei	751.58	400.00	351.58	...	
4. Fête Nationale	523.91	500.00	23.91	...	
5. Frais imprévus	152.61	425.00	...	272.39	
6. Fourniture de Bureaux ...	99.36	75.00	24.36	...	
CHAPITRE 6.—TRAVAUX NEUFS ET EXPROPRIATIONS.					
Art. 1. Travaux neufs					
2. Expropriations	8,614.20	3,000.00	5,614.20	...	
		56,103.51	72,000.00	6,877.71	22,774.20
CHAPITRE 1.—PERSONNEL.					
Art. 1. Personnel Européen.....					
2. Personnel Chinois	8,508.34	8,547.00	...	38.66	
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.					
Art. 1. Hôpital et Inhumations ...					
2. <i>Infirmerie :</i>					
Sect. 1. Médicaments ...	646.08	700.00	...	53.92	
2. Menues dépenses de l'Infirmerie	47.54	50.00	...	2.46	
à reporter	34,153.19	35,647.00	...	1,493.81	

Titre II.—Suite.

Titre III.—Garde Municipale.

LIBRETTI

Somme des libretti en francs	Moyens des Coûtis		Somme des libretti en francs	Nature des libretti
	en francs	en centimes		
2,537.10	2,537.10	Libretti
...	Act. 1. - Bureau de l'Administration
...	Act. 2. - Bureau de l'Administration
...	Act. 3. - Bureau de l'Administration
...	Act. 4. - Bureau de l'Administration
...	Act. 5. - Bureau de l'Administration
...	Act. 6. - Bureau de l'Administration
...	Act. 7. - Bureau de l'Administration
...	Act. 8. - Bureau de l'Administration
...	Act. 9. - Bureau de l'Administration
...	Act. 10. - Bureau de l'Administration
...	Act. 11. - Bureau de l'Administration
...	Act. 12. - Bureau de l'Administration
...	Act. 13. - Bureau de l'Administration
...	Act. 14. - Bureau de l'Administration
...	Act. 15. - Bureau de l'Administration
...	Act. 16. - Bureau de l'Administration
...	Act. 17. - Bureau de l'Administration
...	Act. 18. - Bureau de l'Administration
...	Act. 19. - Bureau de l'Administration
...	Act. 20. - Bureau de l'Administration
...	Act. 21. - Bureau de l'Administration
...	Act. 22. - Bureau de l'Administration
...	Act. 23. - Bureau de l'Administration
...	Act. 24. - Bureau de l'Administration
...	Act. 25. - Bureau de l'Administration
...	Act. 26. - Bureau de l'Administration
...	Act. 27. - Bureau de l'Administration
...	Act. 28. - Bureau de l'Administration
...	Act. 29. - Bureau de l'Administration
...	Act. 30. - Bureau de l'Administration

Année 1871

Année 1872

DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
Report	34,153.19	35,647.00	...	1,493.81
Art. 3. Habillement:				
Sect. 1. Entretien ordinaire (Européen)	35.90	50.00	...	14.10
2. Entretien ordinaire (Chinois)	26.08	50.00	...	23.92
3. Achat de matières premières (Européens)	600.90	500.00	100.90	...
4. Achat de matières premières (Chinois)...	362.30	400.00	...	37.70
Art. 4. Suppléments de soldes ...	1,620.00	1,950.00	...	330.00
5. Récompenses à la Garde	564.00	600.00	...	36.00
6. Entretien de l'armement	18.26	30.00	...	11.74
7. Nourriture des prisonniers	430.43	600.00	...	169.57
8. Menus frais de service et imprévus	468.62	440.00	28.62	...
8. Fournitures de bureaux	117.66	50.00	67.66	...
10. Prix de tir	21.78	45.00	...	23.22
	38,419.12	40,362.00	197.18	2,140.06
RÉCAPITULATION.				
Secrétariat	48,243.06	47,114.76	2,967.99	1,839.69
Travaux Publics	56,103.51	72,000.00	6,877.71	22,774.20
Garde Municipale	38,419.12	40,362.00	197.18	2,140.06
Totaux ... Taëls	142,765.69	159,476.76	10,042.88	26,753.95

Titre III. — Suite.

	Taëls	c.
En Caisse au 31 Décembre 1892	14,370	70
Recettes effectuées—Exercice 1893	147,623	30
Total des Recettes au 31 Décembre 1893	161,994	00
Dépenses effectuées—Exercice 1893.		
Total des Dépenses au 31 Décembre 1893... ..	142,765	69
Excédant des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1893	19,228	31

Valeurs composant l'Excédant des Recettes sur les Dépenses :		Taëls	c.
Numéraire en Caisse		1,477	27
En dépôt à la Banque—Compte-Courant		17,751	04
Excédant des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1893		19,228	31
Somme disponible sur le Budget de l'Exercice 1893		Taëls	19,228,31

SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE.
Au 31 Décembre 1893.

NUMÉRAIRE.

Espèces en Caisse... .. Tls. 1,477.27

VALEURS.

15 Obligations de la Shanghai Land Investment Co., Limited	Tls.	1,500.00
5 Do. de l'Emprunt Municipal de 1891		500.00
1 Titre dépôt fixe du Comptoir National d'Escompte de Paris No. 559...		1,000.00
1 Do. do. do. do. No. 568...		489.84
	Tls.	<u>3,489.84</u>

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Solde au 31 Décembre 1893 Tls. 17,751.04

Certifié conforme et sincère,

Shanghai, 31 Décembre 1893.

Le Chef du Secrétariat,

R. DE MALHERBE.

SÉANCES DU CONSEIL.

*Séance Générale d'Installation du Conseil,
du 26 Janvier 1893.*

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 26 Janvier, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis, sur la convocation de M. le Gérant du Consulat Général de France, sous la présidence de

M. J. ORIOU, doyen d'âge.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
GEO. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. E. RICCO.

M. J. ORIOU prend place au fauteuil présidentiel et donne lecture d'une lettre, en date du 25 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France transmet les procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu le 10 et le 24 de ce mois, et exprime le désir de connaître le résultat de l'examen dont ces documents doivent être l'objet de la part du Conseil.

Lecture est donnée des dits procès-verbaux, et le Conseil n'ayant aucune objection à soulever contre les opérations électorales admet, à l'unanimité des membres présents, la validité des élections du 10 et du 24 Janvier.

Le Conseil est ensuite invité à élire son Président et son Vice-Président.

Sur la proposition de M. VOUILLEMONT, secondée par M. MCBAIN, M. J. ORIOU est élu Président à l'unanimité et M. J. C. BOIS est élu Vice-Président à l'unanimité.

M. J. ORIOU, après avoir remercié ses collègues de l'avoir appelé à la Présidence, invite le Conseil à procéder à l'élection des Comités.

Ceux-ci sont composés ainsi qu'il suit :

Travaux et Police :

MM. J. ORIOU, *Président*,
B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
E. RICCO.

Finances :

MM. J. C. BOIS, *Président du Comité*,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT.

La séance est levée à 4h. 20m.

Séance Générale du Conseil, du 30 Janvier 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 30 Janvier, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. J. C. BOIS,
E. RICCO.

Pouvoirs présidentiels.—Le Président donne lecture d'une lettre, en date du 27 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France approuve la nomination de M. J. ORIOU comme Président, et celle de M. J. C. BOIS comme Vice-Président, et délègue, suivant l'usage, à M. J. ORIOU les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions auxquelles il est appelé.

Comptes-rendus.—Les comptes-rendus des séances des 20 Décembre et 26 Janvier sont lus et approuvés.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Situation Financière.—La situation financière au 30 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Hôpital Général.—Le Conseil prie MM. ORIOU et MEUGNIOT de vouloir bien accepter le mandat de Gouverneurs de l'Hôpital Général pour 1893. Ces Messieurs acceptent.

Musique Publique.—MM. HARDOON et McBAIN acceptent de représenter le Conseil auprès du Comité de la "Public Town Band" pour l'exercice 1893.

Ecole Municipale.—Le Comité de l'Ecole Municipale pour l'exercice 1893 est ainsi composé :

MM. J. C. Bois,
E. G. VOUILLEMONT,
L. CROCHET, Directeur de l'Ecole.

Lettres de M. le Consul Général de France.—**[Hôpital Général.—Cour des Consuls.]**—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 28 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France informe le Président du Conseil que les Représentants de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne ont été désignés par le Corps Consulaire pour exercer, en son nom, les fonctions d'Administrateurs de l'Hôpital Général de Shanghai, pendant la présente année, et que, d'autre part, les Consuls Généraux d'Allemagne, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont été élus Juges de la Cour des Consuls, pour la même période.

[Garde Municipale.]—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 28 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France porte à la connaissance du Président du Conseil les mutations suivantes qui ont été effectuées, pendant le mois de Janvier, dans le personnel de la Garde Municipale :

1°—Par ordonnance Consulaire du 7 Janvier 1893, les agents indigènes Euphozi (No. 10), Tchen A-do (No. 37) et Ou Tchun-sine (No. 47), que leur état maladif rendait impropres au service, ont été révoqués et remplacés par les sieurs Tseu Ha-pao, Tchang Ha-gni et Li Ha-yong,

sur qui de bons renseignements ont été fournis et qui ont passé la visite du médecin.

2°—Par ordonnance du 13 Janvier 1893, la démission du Sieur CORNEVAUX (Alfred), agent de seconde classe, a été acceptée et le Sieur HAMON (Jean, Louis) a été nommé agent stagiaire.

3°—Par ordonnance du 18 Janvier 1893, le sieur Ouan Tsie-t sien, agent indigène No. 42, a été révoqué pour cause de mauvaise conduite et remplacé par le sieur Li Ping-hing, reconnu bon pour le service.

Lettre du Garde Cornevaux.—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle le Sieur CORNEVAUX, agent de seconde classe dans la Garde Municipale, dont la démission a été acceptée par ordonnance consulaire du 13 courant, sollicite du Conseil un passage jusqu'à Saïgon et une indemnité qui lui permette d'attendre un nouvel emploi.

Le Conseil accorde un passage en 3e. classe jusqu'à Saïgon et une indemnité de cent taels.

Fourniture de chaussures pour la Garde Municipale.—Le Conseil accorde à M. JARNO, sur sa demande, l'autorisation d'acheter 70 paires de souliers pour le personnel indigène de la Garde Municipale, à raison de 55 cents par paire : cette dépense est prévue au budget de 1893.

Lettres de M. Servant.—Le Président donne communication au Conseil de deux lettres de M. A. SERVANT, des 17 et 21 Décembre dernier, relatives à des fournitures pour le compte de la Grrde Municipale.

Projet de Budget pour 1893.—Le Conseil adopte, dans son ensemble, le projet de budget pour 1893 présenté par le précédent Conseil.

Travaux Publics.—[Demandes de Crédits.]—Lecture est donnée d'une demande de crédit de Tls. 250, datée de ce jour, et présentée par l'Ingénieur de la Municipalité, relative à diverses réparations aux canalisations d'eau des bâtiments municipaux, rendues nécessaires par les froids de ces derniers jours : l'Ingénieur propose de faire faire ces réparations par une équipe d'ouvriers engagés par la Municipalité, en raison des difficultés que la "Shanghai Waterworks

Company" éprouve à se procurer, dans les circonstances présentes, le personnel nécessaire.

Le Conseil est d'avis de laisser les réparations en question aux soins de la Compagnie des eaux, tout en insistant auprès de la Compagnie pour qu'elle s'en occupe dans le plus bref délai possible.

Une autre demande de crédit, également en date de ce jour, présentée par l'Ingénieur de la Municipalité, et relative à divers travaux sur le Yang-King-Pang est renvoyée à l'examen du Comité des Travaux qui se réunira Jeudi prochain, le 2 Février, à 4 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 heures 45m.

Séance Générale du Conseil du 13 Février 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 13 Février, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 E. RICCO,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 PH. MEUGNIOT.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 30 Janvier est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 13 courant, Le compte avec la banque,

L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Inventaires.—Les inventaires du Secrétariat, des Travaux et de la Garde Municipale sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Gratifications au Personnel Chinois.—Le Conseil autorise le paiement au personnel chinois des états de gratifications de fin d'année qui lui sont soumis :

Ecole Municipale	} \$	45.50
			} Tls.	2.50
Secrétariat	85.75
			} Tls.	260.50
Travaux publics	} \$	25.00
Garde Municipale Tls.	143.00

Séance du Comité des Travaux.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 2 courant. Le Comité, à cette date, a fait une visite d'inspection des travaux en cours d'achèvement pour la reconstruction du mur de quai sur le Yang-King-Pang, entre les ponts No. 3 et No. 5, et conclut au versement à l'entrepreneur d'un à-compte de Tls. 3,000 et au paiement du solde de la somme due, après la livraison complète des travaux et la constatation qu'ils ont été achevés d'une façon satisfaisante.

Le Comité, qui a visité également le mur de quai entre les ponts No. 5 et No. 8, est d'avis qu'il ne faut y faire, jusqu'à nouvel ordre, que les réparations indispensables.

Le Comité conclut également au paiement de la somme de Tls. 100, mentionnée dans le rapport de l'Ingénieur du 30 Janvier dernier, pour frais d'installation d'une passerelle Eiffel sur le Yang-King-Pang, en face de la rue de Saïgon.

Prison du Poste de l'Ouest.—[Reconstruction de la Couverture.]—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur de la Municipalité, en date du 10 courant, rendant compte du mauvais état de la toiture des prisons du Poste de l'Ouest, en expliquant les causes, et concluant à la reconstruction de cette toiture sur un nouveau plan et moyennant une dépense que l'Ingénieur estime à Tls. 325.84.

MM. ORIOU et RICCO, Membres du Comité des Travaux, rendent compte de la visite qu'ils ont faite au bâtiment en question, par laquelle ils ont constaté le mauvais état de la toiture, en ont jugé la reconstruction nécessaire et sont arrivés à cette conclusion que l'entrepreneur ne s'était pas conformé aux conditions du cahier des charges.

Le Conseil est d'avis que si la construction avait été faite dans les conditions exigées par le cahier des charges, il n'y aurait pas lieu de la refaire, quatre ans seulement après son achèvement, et que l'entrepreneur doit être rendu responsable.

Maison du Médecin Chinois.—Le Conseil, sur la recommandation de M. le Dr. BLANC, Médecin de la Municipalité, autorise certaines modifications à apporter au logement du Médecin Chinois chargé par la Municipalité du service de la vaccine parmi les indigènes, modifications qui devront lui faciliter l'exercice de ses fonctions et dont la dépense s'élèvera, suivant les détails donnés par l'Ingénieur dans son rapport du 7 courant, à Tls. 29.20.

Route de Sikawei.—Lecture est donnée d'une pétition adressée au Conseil par plusieurs intéressés qui se plaignent du mauvais état de la route française de Sikawei et prient le Conseil de vouloir bien y faire faire les réparations nécessaires.

Le Conseil décide de transmettre cette pétition à M. le Gérant du Consulat Général de France, en le priant d'en faire l'objet d'une communication aux autorités chinoises.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil du 27 Février 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 27 Février, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 PH. MEUGNIOT,
 E. RICCO,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 13 courant est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 27 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

Lettres de M. le Gérant du Consulat Général de France.—[Garde Municipale.]—Lecture est donnée de la lettre suivante, en date du 15 courant, de M. le Gérant du Consulat Général de France :

Shanghai, 15 Février 1893.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le choix de M. WAGNER, Consul Général en congé, s'est fixé sur M. J. D. KREMER, de préférence à M. LALMAND, comme sur celui des deux candidates à l'emploi de Chef de la Garde Municipale de la Concession Française de Shanghai qu'il a reconnu le plus apte à en remplir les fonctions.

Les fonds placés par le Conseil Municipal à la disposition de M. WAGNER pour la mise en route de la personne qui devait être choisie par lui ont, en conséquence, été versés, à Paris, à M. KREMER; celui-ci s'est aussitôt embarqué pour Shanghai, où il est arrivé hier.

Par une ordonnance en date de ce jour, dont vous trouverez ci-joint copie, je l'ai nommé Chef de notre Garde Municipale. Le Conseil appréciera s'il n'y a pas lieu de tenir compte de ce fait que M. KREMER a abandonné, dès les derniers jours de Décembre, toute autre occupation pour venir se mettre au service de notre Municipalité et s'il ne conviendrait pas, par suite, de faire partir ses appointements du 1er Janvier.

M. JARNO, Chef p.i. de la Garde, reprendra ses fonctions de Sous-Chef, dès qu'il aura remis le service au titulaire. Je crois devoir, à cette occasion, Monsieur le Président, vous prier d'appeler la bieuveillante attention du Conseil sur M. JARNO, qui a rempli ses fonctions intérimaires à mon entière satisfaction. Il a su se montrer exact, consciencieux et ferme, et c'est avec plaisir que je verrais reconnaître ses bons services par une récompense durable, qui pourrait consister dans le maintien de la solde dont il jouissait depuis qu'il était chargé de remplacer le Chef de la Garde.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée."

(Signé :) A. VISSIERE.

Le Conseil décide de payer les appointements de M. KREMER à partir du 1er Janvier 1893.

En ce qui concerne M. JARNO, le Conseil qui partage la satisfaction de M. le Gérant du Consulat Général sur la façon dont il a rempli ses fonctions intérimaires de Chef de la Garde Municipale, décide de reconnaître ses bons services par le paiement d'une gratification de Tls. 150. Le Conseil ne pense pas, en raison de l'avancement rapide donné à M. JARNO dans ces dernières années, qu'il y ait lieu d'augmenter de nouveau ses appointements de Sous-Chef qui lui seront comptés, comme auparavant, à raison de Tls. 112.50 par mois, à partir du 1er Mars 1893.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 16 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France informe le Président du

Conseil que, sur la vue d'un certificat médical en règle, il a accordé une prolongation de congé de deux mois à l'Agent de 1ère classe, **MARIUS RAYMOND**.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 23 courant, par laquelle M. le Gérant du Consulat Général de France informe le Président du Conseil qu'il a révoqué l'agent indigène No. 48 pour cause de mauvais service continuel et réformé l'agent indigène No. 11 en raison d'une infirmité chronique, et qu'il a remplacé les dits agents par les sieurs Ye Dong-Von et Hang Pao-Von.

Travaux Publics.—[Prison du Poste de l'Ouest.]
—Lecture est donnée d'un rapport, en date de ce jour, par lequel l'Ingénieur de la Municipalité rend compte au Président du Conseil qu'il a fait appeler le sieur Wan Gen-Tab, entrepreneur qui a construit la prison du Poste de l'Ouest, pour l'informer de la décision prise par le Conseil dans sa séance du 13 courant et par laquelle le Conseil rend l'entrepreneur responsable du peu de durée de la toiture. L'Ingénieur, après une longue discussion, a pu obtenir de l'entrepreneur qu'il fournirait gratuitement la main-d'œuvre pour refaire le travail d'après les données indiquées dans le rapport de l'Ingénieur du 10 courant, et suivant le plan joint à son rapport de ce jour, à la condition que les matériaux seraient fournis par la Municipalité. L'Ingénieur estime le coût de ces matériaux à Tls. 160, suivant les détails contenus dans son rapport de ce jour.

Le Conseil décide d'accepter les propositions de l'entrepreneur tout en recommandant à l'Ingénieur de prendre les mesures nécessaires pour en obtenir un travail plus satisfaisant et plus durable que le précédent.

Ecole Municipale.—Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre du Rev. P. CROCHET, en date du 18 courant, et d'un compte-rendu sur l'Ecole Municipale qui s'y trouve joint, décide qu'il n'y a pas lieu de faire imprimer ni de faire publier le travail qui lui est présenté. Le Conseil ne croit pas qu'il soit utile, pour le bien de l'institution, de recourir à la presse pour inaugurer ce système de réclame peu en rapport avec le but que l'on s'est proposé en fondant une école gratuite pour l'enseignement de la langue française aux indigènes et aux agents indigènes de la Garde.

Le Conseil invite le Comité de l'Ecole à prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement du cours de français aux agents indigènes de la Garde Municipale, tombé en désuétude.

Lettres de M. A. Servant.—Le Conseil prend connaissance de deux lettres de M. A. SERVANT, datées des 6 et 10 Janvier, relatives à diverses fournitures pour le compte de la Garde Municipale.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil, du 20 Mars 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 20 Mars, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 PH. MEUGNIOT,
 E. RICCO,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. G. McBAIN.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 27 Février est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 20 courant, Le compte avec la banque,

L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Rapport du Comité des Finances du 6 Mars 1893.
 —[Amortissement de l'Emprunt de 1891.]—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Finances du 6 courant.

Dans cette séance le Comité avait décidé de recommander au Conseil de placer en obligations de la "Shanghai Land Investment Company Limited" (dont le Conseil possède déjà 15 obligations), la somme de Tls. 1,500 portée au budget de 1893 pour l'amortissement de l'Emprunt de 1891. Depuis, une occasion s'est présentée de racheter cinq obligations de l'Emprunt Municipal de 1891, au pair.

Le Conseil approuve cet achat et, comme il est possible qu'une occasion se présente prochainement de racheter de nouvelles obligations de l'Emprunt de 1891, il est d'avis d'attendre encore quelque temps avant de placer les Tls. 1,000 qui restent disponibles sur la somme destinée à l'amortissement de l'Emprunt de 1891 dans le budget de 1893.

Le Conseil approuve les autres conclusions du Comité des Finances dans sa séance du 6 Mars.

Rapport du Comité de l'Ecole Municipale du 7 Mars 1893—Le Conseil prend connaissance du rapport de la séance du Comité de l'Ecole Municipale du 7 courant et en approuve les conclusions.

Lettre de M. le Gérant du Consulat Général de France.—[Route de Si-ka-wei.]—Lecture est donnée de la lettre suivante de M. le Gérant du Consulat Général de France :

Shanghai, 17 Mars 1893.

" Monsieur le Président,

" J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23
 " Février dernier, ainsi que la pétition qui s'y trouvait jointe appelant l'attention
 " du Conseil Municipal sur le mauvais état de la route de Si-ka-wei et demandant
 " que des travaux de réparation y soient effectués.

" Les négociations auxquelles vous faites allusion ont été, dès le mois de
 " Décembre 1891, reprises par M. WAGNER avec le Taotai de Shanghai et ont
 " abouti à une entente, le Taotai acceptant, à la date du 10 Janvier 1892, les
 " propositions de notre Consul Général. Il résulte de cet accord que :

" 1° le Conseil peut exécuter, sans intervention de l'autorité locale, sur la route
 " de Si-ka-wei, les travaux ordinaires de réparation et d'entretien ; 2° lorsqu'il
 " s'agira, au contraire, de travaux extraordinaires qui comporteraient la modification

“d'un pont, d'un cours d'eau ou d'un alignement, ceux-ci ne pourront être
 “entrepris sans que les autorités Chinoises aient été prévenues et qu'elles soient
 “tombées d'accord avec l'Administration Municipale sur l'utilité et la nature des
 “travaux à exécuter.

“Si le Conseil, après examen de l'état de la route, reconnaît la nécessité
 “d'effectuer les réparations qui lui sont demandées, il pourra donc y faire procéder
 “et ce n'est que dans le cas où quelque modification devrait être apportée aux
 “ponts, aux cours d'eau ou au tracé de la route que nous aurions à faire appel au
 “concours des autorités Chinoises. Vous voudriez bien, alors, m'en informer
 “préalablement, afin que j'entretienne le Taotai de la question.

“Vous trouverez ci-inclus copie de la lettre de M. WAGNER et une traduction
 “de celle par laquelle le Taotai, revenant sur ses déclarations antérieures, a fait
 “adhésion aux propositions qui lui avaient été adressées.

“Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la
 “plus distinguée.

Signé A. VISSIÈRE.”

Le Conseil, d'après les déclarations ci-dessus, conservant toute sa liberté d'action, décide d'étudier la question de savoir s'il ne serait pas possible de recourir à un mode d'entretien relativement peu coûteux pour la conservation de la route.

Abattoir Public.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 9 courant, par laquelle le Secrétaire du “Municipal Council” informe le Conseil d'Administration Municipale qu'à la date du 1er courant un abattoir a été ouvert au public dans le quartier de Hongkew et que la vente de la viande qui en provient est seule autorisée sur la Concession voisine. Le “Municipal Council” voudrait que le Conseil Municipal de la Concession française prît des mesures pour empêcher que les bouchers n'abattent leur bétail à Pah-Sien-Jo et ne fassent pénétrer la viande ainsi abattue sur cette Concession.

Il est décidé de répondre au “Municipal Council” que le Conseil d'Administration Municipale ne se reconnaît pas le droit de faire observer aucun règlement à Pah-Sien-Jo, en dehors des limites de la Concession française, et que, en ce qui concerne la viande qui pénètre sur cette Concession, le Conseil continue à exercer, par l'intermédiaire de l'Inspecteur Municipal des Marchés, le contrôle qui a toujours été exercé jusqu'à ce jour.

Le Conseil décide en outre d'étudier un projet pour l'établissement d'un abattoir public sur la Concession française et d'informer le "Municipal Council" qu'il sera tenu au courant de la suite qui y aura été donnée.

M. ORIOU est invité à bien vouloir continuer les démarches qu'il a déjà entamées en vue de l'établissement projeté.

Demande de M. Pariset.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 12 courant, par laquelle M. PARISSET, percepteur de la Municipalité, demande, pour des raisons de santé, un congé de neuf mois et, en même temps, à titre de faveur exceptionnelle, le paiement par la Municipalité du passage de sa famille. Une lettre de M. le Dr. BLANC est produite à l'appui de la demande de congé.

M. PARISSET, qui n'a pas pris de congé depuis 1884, a régulièrement le droit d'en prendre un, autant que les exigences du service le comportent, mais comme M. ROMANET, contrôleur-comptable, est déjà en congé, le Conseil pense, qu'à moins d'urgence, il y a lieu d'ajourner celui que demande M. PARISSET.

Quant à la faveur que sollicite M. PARISSET, concernant le passage de sa famille, le Conseil s'en tient à la décision prise dans la séance générale du 18 Décembre 1882 d'après laquelle, en matière de congé, "le Conseil ne reconnaît que l'employé et n'a pas à se préoccuper de sa famille."

Travaux Publics.—[Peinture des Candélabres]—L'Ingénieur de la Municipalité est autorisé, d'après la demande qu'il en fait dans un rapport en date de ce jour, à donner l'entreprise de la peinture des candélabres et potences des lanternes à gaz à M. E. LANDRY, aux conditions mentionnées dans le dit rapport.

[Paiement à l'entrepreneur Ah-Yoong.]—Le Conseil autorise le paiement à l'entrepreneur Ah-Yoong de la somme de Tls. 1,629.15 représentant le solde qui lui est dû pour la construction du mur de quai sur le Yang-King-Pang, entre les ponts No. 3 et No. 5, moins la retenue de garantie de 10 % sur le coût total de Tls. 5,143.50 (soit Tls. 2,143.50 moins Tls. 514.35).

Lettre du Médecin Chinois, chargé du service de la vaccine.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 14 courant, par laquelle Wan-Sen-Nien, Médecin Chinois chargé pendant dix-huit ans du service municipal de la vaccine pour la population indigène, et qui a donné récemment sa démission, sollicite du Conseil un secours d'argent, en raison des circonstances difficiles où il se trouve.

Le Conseil décide d'accorder à Wan-Sen-Nien un secours de \$50 (cinquante piastres).

Plaques pour les voitures publiques.—Le Conseil décide qu'une annonce sera mise dans les journaux indigènes pour informer les loueurs de voitures publiques qu'ils auront à se pourvoir, à partir du 1er Avril prochain, au bureau du Chef de la Garde Municipale, des nouvelles plaques émaillées (récemment commandées en France).

La séance est levée à 5 heures 15m.

Séance Générale du Conseil du 4 Avril 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 4 Avril, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis, dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 GEO. MCBAIN,
 PH. MEUGNIOT,
 E. RICCO,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Compte-rendu.— Le compte-rendu de la séance du 20 Mars est lu et approuvé.

Situation Financière.— La situation financière au 4 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.— Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Lettre de M. le Gérant du Consulat Général de France.— [Garde Municipale.]— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Gérant du Consulat Général de France, en date du 28 Mars, informant le Président du Conseil que, par ordonnance consulaire en date du même jour, un congé de six mois, à passer en Europe, pour

raison de santé, a été accordé au Sieur GEORGES (Nicolas), agent de lère classe dans la Garde Municipale, et appelant la bienveillante attention du Conseil sur le Garde GEORGES, incorporé depuis huit ans et dont le dossier ne présente, pendant ce laps de temps, que trois légères punitions.

Décidé de payer le passage et de régler la solde de congé du Garde GEORGES aux conditions habituelles.

Chef de la Garde.—Le Conseil autorise la confection d'une tenue d'uniforme pour le Chef de la Garde Municipale, et certaines modifications à la tenue du Sous-Chef.

Lettres de l'Ingénieur de la Municipalité.—Lecture est donnée de deux lettres de M. BLONDIN, Ingénieur de la Municipalité Française, l'une en date du 30 Mars demandant au Conseil de vouloir bien lui accorder, pour des raisons de famille et de santé, un congé d'une année pour rentrer en France, ainsi que le paiement de son voyage pour lui et son enfant et sa solde de congé; l'autre lettre, en date du 3 courant, où, dans la crainte que ses affaires de famille ne le retiennent au-delà d'un an, M. BLONDIN prie le Conseil d'accepter sa démission à dater de la fin du mois courant et le remercie en même temps de ses bontés pour lui.

Le Conseil, après lecture des lettres de l'Ingénieur, est entré en comité secret pour la discussion des demandes qui s'y trouvent formulées. Après examen, le Conseil accepte la démission de M. BLONDIN et lui accorde ses frais de passage pour lui et son enfant ainsi que son traitement jusqu'à son arrivée en France.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil, du 24 Avril 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 24 Avril, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 E. RICCO,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. PH. MEUGNIOT.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 4 Avril est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 24 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

Demandes pour obtenir la place d'Ingénieur de la Municipalité.—Lecture est donnée des lettres adressées au Conseil par MM. ATKINSON, W. M. DOWDALL, LEMIERE et BOVET dans le but d'obtenir la place d'Ingénieur de la Municipalité, devenue vacante par le départ de M. BLONDIN.

Lecture est donnée d'une lettre de M. GRIFFON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, recommandant pour la même place MM. CHOLLOT et RIVIÈRE, tous deux conducteurs des Ponts et Chaussées, ayant travaillé pendant trois ans aux constructions de Port Arthur sous la direction de M. GRIFFON qui leur décerne les plus grands éloges. M. RIVIÈRE a déjà manifesté à M. GRIFFON son désir d'obtenir la situation vacante mais M. CHOLLOT n'a pas encore fait connaître ses intentions.

Le Conseil est d'avis d'attendre que M. CHOLLOT ait fait connaître ses vues avant de faire son choix.

Demande de prolongation de congé.—Lecture est donnée d'une lettre de M. ROMANET, en date du 1er Mars, par laquelle il demande que son congé soit prolongé de trois mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de Septembre, pour lui permettre de terminer certaines affaires de famille qui nécessitent sa présence en France.

Décidé d'accorder la prolongation demandée.

Expropriation d'une parcelle du lot 64.—Le Conseil autorise le paiement à la "China Merchants Steam Navigation Company" de la somme de Tls. 780.44 représentant le prix, à raison de Tls. 9,350 par mow, d'une bande de terrain faisant partie du lot 64 du Plan Cadastral, expropriée en Novembre 1892 pour l'élargissement de la Rue du Whampou.

Lettre de la "Shanghai Gas Company."—[Eclairage à l'électricité.]—Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire de la "Shanghai Gas Company," en date du 10 courant, demandant au Conseil l'autorisation d'éclairer à la lumière électrique, à titre d'essai, une partie de la Concession.

Le Conseil décide, avant d'accorder cette autorisation, de demander à la Compagnie les détails et le plan de leur projet.

Taxe sur les voitures publiques.—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde Municipale concernant l'application de la taxe sur les voitures publiques.

Le Conseil charge son Secrétaire de faire une enquête et de lui adresser un rapport sur la question.

Demande d'avance de solde.—Lecture est donnée d'une lettre de M. BOTTU, en date de ce jour, par laquelle il demande au Président du Conseil de vouloir bien lui accorder une avance sur ses appointements équivalente à deux passages en 2e. classe de Shanghai à Marseille, soit de Tls. 350, pour lui permettre d'envoyer sa famille en France.

Le Conseil décide d'accorder à M. BOTTU l'avance qu'il demande à la condition qu'elle sera remboursée dans le courant de l'exercice 1893, soit à raison de Tls. 45 par mois à partir du mois de Mai prochain.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil du 23 Mai 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 23 Mai, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. PH. MEUGNIOT,
 E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 24 Avril est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 23 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Lettres du Consulat Général de France.—Lecture est donnée d'une lettre de M. A. VISSIÈRE, Gérant du Consulat Général de France, en date du 8 courant, informant le Président du Conseil

qu'il a remis, à la même date, le service du Consulat Général de France à Shanghai à M. DUBAIL, Consul Général.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 8 courant, par laquelle M. DUBAIL informe le Président du Conseil qu'à la même date il a pris la direction du Consulat Général de France à Shanghai.

Lettre du Consul Général de Suède et Norvège.

—Lecture est donnée d'une lettre de M. CARL BOCK informant le Président du Conseil qu'il a repris le service du Consulat Général de Suède et Norvège à Shanghai, à la date du 22 Avril dernier.

Lettre du Consul Général d'Allemagne, Doyen du Corps Consulaire.

—Lecture est donnée d'une lettre de M. STUEBEL, Consul Général d'Allemagne, datée du 12 du mois courant, par laquelle il informe le Président du Conseil qu'il a été appelé, par le choix de ses collègues, au poste de Doyen du Corps Consulaire de Shanghai, en remplacement de M. LEONARD, Consul Général des Etats-Unis, qui est sur le point de quitter Shanghai.

Compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 15 Mai 1893.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 15 courant, dont les conclusions sont adoptées par le Conseil :

[**Route de Si-ka-wei.**]—Un crédit de Tls. 1,000 (mille taels) est accordé pour réparer cette route entre la limite de la Concession et le pont de l'Arsenal.

[**Service du balayage.**]—Il est décidé que l'employé chargé du service du balayage des rues de la Concession aura à sa disposition, jusqu'à 11 heures du matin, la totalité du personnel et du matériel affectés à ce service, soit 36 coolies et 17 tombereaux, et, pour l'après-midi, 12 coolies et 4 tombereaux.

[**Enlèvement des vidanges.**]—Le Conseil adopte la proposition du Comité des Travaux de revenir, pour toute l'étendue de la Concession, au mode primitif d'enlèvement des vidanges, conservé seulement dans certains quartiers, tout en améliorant le matériel destiné à cet enlèvement. Un nouveau modèle de baquets en fer sera employé à titre d'essai, sur une partie de la Concession.

[**Abattoir public.**]—Le Conseil prie son Président de vouloir bien continuer ses démarches dans le but de procurer à la Municipalité un terrain pour l'établissement d'un abattoir public.

[**Demandes de Crédit.**]—Sur la demande de M. ALLÈNE, remplissant par intérim les fonctions d'Ingénieur de la Municipalité, les crédits suivants sont accordés :

Macadamisage :

1°—Quai de la Brèche, de la rue Hué à la limite de la Concession :				
Matériaux	Tls.	125.00	
Journées d'ouvriers	„	30.00	
2°—Rue Touranne, de la rue du Consulat au quai de la Brèche :				
Matériaux	Tls.	100.00	
Journées d'ouvriers	„	30.00	
3°—Rue de l'Administration, du pont No. 5 sur le Yang-King-Pang à la rue du Consulat :				
Matériaux	Tls.	60.00	
Journées d'ouvriers	„	20.00	

Pavage :

Réfection des caniveaux dans la rue du Moulin, entre la rue du Consulat et la rue Weikwé :

65½ changs de dalles de Sou-tchéou, à Tls. 1.50 le chang	Tls.	98.25
Raccord du pavage et journées d'ouvriers	„	31.75

Fête Nationale :

L'Ingénieur p.i. est autorisé à faire les achats nécessaires de lanternes, bougies, etc. pour la célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet.

Réparations au nouveau logement du Chef de la Garde ... \$100.00

Eclairage à la lumière électrique.—Lecture est donnée d'une lettre de la "New Shanghai Electric Company, Limited," en date du 1er courant, demandant l'autorisation de faire, sur une partie de la Concession, des essais d'éclairage à la lumière électrique.

Lecture est donnée d'une lettre de la "Shanghai Gas Company," en date du 11 courant, communiquant au Conseil un plan à l'appui de la demande qu'elle lui a adressée, à la date du 10 Avril dernier, pour obtenir l'autorisation de faire, sur une partie de la Concession, des essais d'éclairage à la lumière électrique.

Le Conseil pense qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'accorder les autorisations demandées.

Lettre de la "Shanghai Waterworks Company, Limited."—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 11 courant, par laquelle le Secrétaire de la "Shanghai Waterworks Company, Limited" réclame contre la consommation d'eau, exagérée selon lui, qui se fait sur la Concession pour les besoins municipaux.

Le Conseil n'ayant pas lieu de penser, d'après les détails qu'il a recueillis, que cette consommation dépasse les exigences du Service de la Salubrité, charge son Secrétaire de demander à la Compagnie de vouloir bien fournir des données plus circonstanciées à l'appui de sa réclamation.

Demande de Congé.—Un congé d'un mois, à dater du 24 courant, est accordé, sur sa demande, à M. PARISSET, percepteur de la Municipalité, pour des raisons de santé.

Nomination au poste d'Ingénieur de la Municipalité.—Monsieur CHOLLOT, Conducteur des Ponts et Chaussées, ayant, par l'intermédiaire de M. GRIFFON, accepté la place d'Ingénieur de la Municipalité aux conditions qui lui avaient été communiquées, et ce candidat étant, dans l'opinion du Conseil, celui qui réunit les titres les plus sérieux à la situation vacante, le Président, à la date du 19 courant, et après avoir obtenu l'assentiment de ses collègues, a écrit à M. CHOLLOT pour lui faire part de sa nomination au poste en question, aux conditions suivantes :

un contrat de cinq ans à dater du jour où M. CHOLLOT quittera Marseille pour se rendre à Shanghai;

Tls. 200 d'appointements par mois, plus le logement, l'éclairage, le chauffage, l'usage d'une voiture pour les besoins du service, les soins du Médecin de la Municipalité et les médicaments ;

le passage en 1ère. classe à bord des paquebots des Messageries pour M. CHOLLOT et sa famille, de Marseille à Shanghai, et de Shanghai à Marseille à l'expiration de son contrat.

De plus le Conseil met à la disposition de M. CHOLLOT, comme avance sur ses frais de voyage, une somme de cinq mille francs (frs. 5,000) payable à l'agence du Comptoir National d'Escompte de Paris à Marseille.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil du 26 Juin 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 26 Juin, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis, dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A CLARKE,
S. A. HARDOON,
GEO. McBAIN,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. J. C. BOIS,
PH. MEUGNIOT,
E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 23 Mai est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 26 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Garde Municipale.—Les modifications suivantes ont été apportées au personnel de la Garde Municipale :

Par ordonnance consulaire en date du 21 Juin 1893 il a été arrêté :

Art. 1.—MASCARELLO, Joseph Marie, sergent de 2e. classe, est nommé sergent de 1ère. classe ;

Art. 2.—VIAL, Auguste César, agent de 2e. classe, est nommé agent de 1ère classe ;

Art. 3.—SAMZIN, Martin, agent de 2e. classe, est nommé agent de 1ère. classe ;

Art. 4.—LE MOULLEC, Jean Marie, agent de 3e. classe, est nommé agent de 2e. classe ;

Art. 5.—LUCAS, Arthur, agent de 3e. classe, est nommé agent de 2e. classe ;

Art. 6.—HILLION, Victor Félix Marie, agent stagiaire, est nommé agent de 3e. classe ;

Art. 7.—HAMOND, Jean Louis, agent stagiaire, est nommé agent de 3e. classe.

Par ordonnance consulaire en date du 21 Juin 1893 il a été arrêté :

Les 62 agents chinois faisant partie de la Garde Municipale formeront trois classes

15	agents de 1ère. classe	à	Tls. 8.50	par	mois.
17	„	2e.	„	„	7.50 „
30	„	3e.	„	„	7.00 „

Les agents étant actuellement aux appointements de Tls. 7.50 par mois seront tous considérés comme agents de 2e. classe.

La 1ère. classe sera une faveur accordée à l'ancienneté et au mérite.

La 3e. classe sera formée par voie de nominations nouvelles.

Les nominations à la 1ère. classe se feront parallèlement à la création des agents de 3e. classe, à raison d'une nomination à la 1ère. classe pour deux agents de 3e. classe jusqu'à ce que les chiffres réglementaires soient atteints. De cette façon, il n'y aura de ce chef aucune modification à apporter au budget de la Garde.

Par ordonnance consulaire en date du 22 Juin 1893, il a été arrêté :

Art. 1.—L'agent chinois No. 14, Ta-chu, démissionnaire, sera rayé des cadres de la Garde à partir du 1er Juillet 1893 ;

Art. 2.—L'agent chinois No. 17, Wou Gnio-Ming, démissionnaire, est rayé des cadres de la Garde à la date du 21 Juin 1893 ;

Art. 3.—L'agent chinois de 2e. classe No. 3, Si Kou-Hoa, est nommé sous le même numéro agent de 1ère. classe ;

Art. 4.—Lieu Fou-Kwé est nommé agent de 3e. classe sous le No. 14.

Art. 5.—Lo Zao-Sing est nommé agent de 3e. classe sous le No. 17.

Taxe sur les voitures publiques.—Afin d'établir le principe de l'application à tous les loueurs de la taxe sur les voitures publiques, et pour tenir compte, en même temps, de la situation particulière d'un petit nombre de ces loueurs qui ne circulent qu'à titre d'exception sur la Concession française, le Conseil décide de faire payer au principal de ces loueurs, "Shanghai Horse Bazaar Company, Limited," une taxe de 5 piastres par mois pour ses deux établissements et de taxer proportionnellement les autres loueurs qui pourraient se trouver dans le même cas.

Renouvellement des assurances sur les bâtiments municipaux.—L'assurance contre l'incendie sur les bâtiments municipaux construits sur les lots 89, 132 et 183 du Plan Cadastrel devant expirer le 30 courant, le Conseil décide de la renouveler pour un an en augmentant de Tls. 4,000 la somme totale de l'assurance. Cette augmentation représente la plus-value résultant des nouvelles constructions faites au "Dépôt," sur le lot 132, depuis le mois de Juin 1892, et porte à Tls. 100,000 la somme totale de l'assurance sur les trois lots ci-dessus, somme qui sera divisée entre les quatre compagnies suivantes, à raison de Tls. 25,000 pour chacune d'elles :

The Hongkong Fire Insurance Company, Limited,

The North British & Mercantile Insurance Company,

The China Fire Insurance Company, Limited,

The London & Lancashire Fire Insurance Company ;

le taux de l'assurance dans chaque compagnie étant de $\frac{1}{2}$ pour cent, net.

Perception de l'impôt du Gouvernement Chinois sur les propriétés foncières de la Concession.—Sur la demande de M. le Consul Général de France, qui a obtenu l'assentiment des Autorités Chinoises, le Conseil décide qu'à l'avenir la redevance annuelle due au Gouvernement Chinois, sur les propriétés foncières de la

Concession française, sera perçue par les soins de l'Administration Municipale, qui s'entendra avec M. le Consul Général pour les détails de la perception.

Abattoir public.—Le Conseil prie son Président de vouloir bien terminer, au mieux des intérêts de l'Administration, les négociations qu'il a entreprises dans le but de procurer à la Municipalité un terrain pour l'établissement d'un abattoir public.

Demande d'avance de solde.—Lecture est donnée d'une demande de M. KREMER, Chef de la Garde Municipale, pour obtenir dès à présent une avance de solde de Tls. 1,200, remboursable à raison de Tls. 100 par mois à partir du 1er Janvier prochain, dans le but de faire venir sa famille à Shanghai.

Le Conseil désirant maintenir le principe, établi par la décision qu'il a prise dans sa séance du 24 Avril dernier, que de semblables avances doivent être remboursées dans le courant de l'exercice où elles sont faites, ne croit pas devoir accorder la demande qui lui est faite par M. KREMER.

Demande de congé.—Sur sa demande, un congé de deux mois à partir du 1er Juillet, est accordé à M. DE MALHERBE, Secrétaire de la Municipalité.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil du 7 Août 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 7 Août, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 PH. MEUGNIOT,
 E. G. VOUILLEMONT,
 G. PORTIER, *faisant fonction de Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 26 Juin est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 7 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Lettres de M. le Consul Général de France.—**[Garde Municipale.]**—Lecture est donnée d'une ordonnance, en date du 25 Mai dernier, par laquelle M. le Consul Général de France,

considérant que le Sieur Eugène BONNEAU a été pendant plusieurs années au service du Gouvernement Français, qu'il a rempli les fonctions de Chef de la Garde à Tientsin, qu'il a présenté d'excellents certificats, le nomme, par mesure de faveur qui ne saurait créer un précédent, agent de 1ère. classe de la Garde Municipale, à la date du 26 Mai 1893.

Lecture est donnée de deux lettres de M. le Consul Général de France, en date des 21 Juillet et 5 Août, informant le Conseil de la démission des agents de 3e. classe, BODELET et LE MORVAN.

La solde de l'agent BODELET a été payée jusqu'au 31 Juillet, et un billet de passage de 3e. classe jusqu'à Saïgon lui a été accordé.

La solde de l'agent LE MORVAN a été payée jusqu'au 5 Août, et un billet de passage de 3e. classe jusqu'à Haï-phong lui a été accordé.

Lettre du Secrétaire de la "Shanghai General Chamber of Commerce."—[Barre de Woosung.]—Lecture est donnée de la lettre suivante :

Shanghai, 31 Juillet, 1893.

Sir,

You will no doubt learn with pleasure that the Committee of the Chamber of Commerce have received a communication from the Senior Consul to the effect that the Chinese Government is willing to bear half the cost of a survey of the Woosung Bar by Sir CHARLES HARTLEY, if the Chamber will bear the other half, the whole amount, however, to be advanced by the Chinese. This amount is estimated at between Tls. 12,000 and Tls. 14,000.

The Chamber's share will therefore be about Tls. 7,000, and I am instructed by my Committee to ask if your Council will contribute one-quarter of this, and to inform you that an application has been made to the Foreign Settlement North of the Yang-King-Pang for a contribution of one-half of the sum required and the Chamber will appeal to the foreign firms to guarantee the remainder.

The Committee are of opinion that they will only be called upon to pay the amount of about Tls. 7,000 in the event of nothing resulting from the survey, and that if operations for the improvement of the Bar are carried out, the whole of the expense, including the cost of survey, will be borne by the Chinese Authorities.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

(Signé) DRUMMOND HAY,
Secretary.

M. J. ORIOU, Président
du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Le Conseil reconnaissant l'intérêt majeur qui s'attache au travail qui aurait pour but la libre pratique de la Barre de Woosung, décide qu'il interviendra jusqu'à concurrence de la somme de Tls. 1,750 dans la garantie qui fait l'objet de la communication ci-dessus, et charge son Secrétaire de répondre dans ce sens au Secrétaire de la "Shanghai General Chamber of Commerce."

Abattoir Public.—Le Président informe le Conseil que, conformément à la décision prise dans la séance du 26 Juin dernier, il s'est occupé de l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un abattoir public, et qu'il a définitivement traité pour l'achat de ce terrain.

Le Conseil prend connaissance du plan qui lui est présenté et, tout en remerciant son président des démarches qu'il a faites, approuve l'achat de ce terrain mesurant huit Mows, trois Lis, au prix de Tls. 6,600.

Travaux Publics.—Le Président informe le Conseil qu'il a reçu de Yokohama la nouvelle de la mort de M. ALLENE, surveillant des travaux.

Le Conseil regrette vivement cette perte qui le prive des services d'un ancien et fidèle serviteur.

Demandes d'emploi.—Le Conseil prend connaissance de demandes qui lui sont adressées pour la place laissée vacante dans le service des travaux par suite de la mort de M. ALLENE, et décide d'ajourner sa décision jusqu'à l'arrivée du nouvel Ingénieur de la Municipalité qui a quitté Marseille le 6 courant.

Envoi A. Servant.—Le Conseil prend connaissance des factures de M. A. SERVANT pour fournitures à la Garde Municipale.

Le paiement de ces factures se montant à la somme de fcs. 1,737.45 est autorisé.

Livres à Souches.—Le Secrétaire est autorisé de faire imprimer les livres nécessaires aux perceptions.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil, du 18 Septembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 18 Septembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Étaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 G. MCBAIN,
 PH. MEUGNIOT,
 E. G. VOUILLEMONT,
 A. BOTTU, *remplaçant le Secrétaire empêché.*

Était absent :

M. E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 7 Août est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 18 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

Lettres de M. le Consul Général de France.—
[Garde Municipale].—Les modifications suivantes ont été appor-
 tées au personnel de la Garde Municipale :

Par ordonnance consulaire en date du 16 Août 1893, il a été arrêté :

Art. 1.—La démission de Van Yon-bei, détective de 1ère classe, est acceptée ;

Art. 2.—You Tin-kiang, détective de 2ème classe est nommé détective de 1ère classe ;

Art. 3.—Tsu Chun-wo, agent de 2ème classe No. 5, est nommé détective de 2ème classe ;

Art. 4.—Tchou Kon-tang, agent de 2ème classe No. 16, est nommé agent de 1ère classe ;

Art. 5.—Dang Lié-sing est nommé agent de 3ème classe sous le No. 5. Son incorporation définitive sera faite après un stage de six mois.

Par ordonnance consulaire en date du 11 Septembre 1893, il a été arrêté :

Art. 1.—La démission de l'interprète indigène de 2ème classe, Tsin Pin-fou, est acceptée à la date du 12 Septembre 1893 ;

Art. 2.—Tsang Hai-tsang, ancien élève de l'école municipale française, est nommé interprète indigène de 4ème classe à la date du 12 Septembre 1893.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 16 Septembre 1893, par laquelle M. le Consul Général de France porte à la connaissance du Conseil que, par ordonnance en date du 12 de ce mois, il a accepté la démission, pour raison de santé, de Tsin Pin-fou, interprète indigène de 2ème classe de la garde depuis plusieurs années, et que, d'autre part, le Sieur COURBON, Joseph, Manuel, sergent de 1ère classe, au service depuis plus de 13 ans, lui a annoncé qu'il était dans l'obligation de quitter son poste à la fin du mois, pour se rendre en France, où l'appelle l'âge avancé de son père.

M. le Consul Général appelle, sur ces deux agents, la bienveillante attention du Conseil, auquel il appartient d'apprécier dans quelle mesure il convient de leur tenir compte de leurs anciens services et de leur accorder la gratification qu'ils sollicitent.

Le Conseil accorde au Sergent COURBON une gratification de 500 Taëls.

Corps Consulaire.—Lecture est donnée des lettres suivantes :

Une lettre de M. le Dr. STUEBEL, Consul Général d'Allemagne, en date du 10 Août 1893, informant le Conseil qu'il a remis à M. MAX GOEBEL, Consul Général de Belgique, le service du Décanat du Corps Consulaire, et une lettre de M. MAX GOEBEL, Consul Général de Belgique, annonçant qu'il a pris charge de ce service.

Une lettre de M. le Dr. STUEBEL, Consul Général d'Allemagne, et une de M. EISWALDT, Vice Consul d'Allemagne, informant le Conseil de ce que pendant l'absence de M. le Dr. STUEBEL, M. EISWALDT est chargé de la gérance du Consulat Général d'Allemagne.

Une lettre de M. CARL BOCK, Consul Général de Suède et de Norvège, informant le Conseil de ce qu'il a été nommé Consul de Danemark à Shanghai.

Lettre du Secrétaire de la "Shanghai General Chamber of Commerce."—[Barre de Woosung.]—Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire de la Chambre de Commerce de Shanghai transmettant au Conseil les remerciements du Comité de la dite Chambre de Commerce pour avoir décidé qu'il interviendrait jusqu'à concurrence de la somme de Tls. 1,750 dans la garantie du paiement des frais occasionnés par une étude de la barre de Woosung par Sir CHARLES HARTLEY.

Hôpital Général.—Après avoir pris connaissance d'une lettre du Président du Municipal Council, en date du 14 courant, relative à l'achat, pour l'Hôpital Général, d'un appareil désinfecteur dont le coût, rendu à Shanghai, ne dépassera pas 2,000 Taëls, le Conseil, reconnaissant l'utilité du changement proposé, décide de contribuer pour un tiers à cette dépense.

Ingénieur de la Municipalité.—[Lettre du Ministère des Travaux Publics.]—Il est donné lecture d'une lettre du Ministère des Travaux Publics annonçant au Conseil que M. CHOLLLOT, Conducteur des Ponts et Chaussées, a été mis en congé renouvelable de cinq ans et autorisé à entrer, comme Ingénieur, au service de la Municipalité Française de Shanghai.

Shanghai Public Band.—Le paiement de la contribution annuelle de Tls. 1,500 à la Musique publique, prévue au budget, est autorisé.

Travaux Publics.—Un rapport de M. CHOLLOT, Ingénieur de la Municipalité, sur l'état général des bâtiments municipaux, voies publiques, quais, etc. est soumis au Conseil.

L'étude de ce rapport est renvoyée au Comité des Travaux.

[Demande de Crédits.—Quai de France.—Macadamisage.—Sur la demande de l'Ingénieur, le Conseil autorise l'ouverture des crédits suivants, pour la réfection du macadamisage de la chaussée du Quai de France, dans la partie comprise entre le pont de la Pagode et la crique du Yang-King-Pang :

Chapitre 3.—Article 2.

Granit, 1,960 m ³ à Tls. 1.20	... = Tls.	2,352.00
Gravillon pour agrégation, 50 m ³ à Tls. 1.30 „	65.00
Sable pour agrégation, 50 m ³ à Tls. 1.15	„	57.50
	————— Tls.	2,474.50

Chapitre 3.—Article 3.

Journées d'ouvriers pour la main d'œuvre „	200.00
	————— Tls.	2,674.50

soit en chiffres ronds Tls. 2,700.

Entreprise des Vidanges.—Lecture est donnée d'un rapport par lequel l'Ingénieur informe le Conseil de plusieurs faits montrant l'irrégularité avec laquelle l'entrepreneur de l'enlèvement des vidanges fait ce service.

Le Conseil inflige une amende de 15 Taëls à cet entrepreneur et décide de rompre son contrat s'il donne lieu à de nouvelles plaintes contre lui.

Quai du Yang-King-Pang.—[Murailles de quai.]—L'entrepreneur de la réfection des murailles du Quai du Yang-King-Pang, entre les ponts Nos. 3 et 5 demande au Conseil de lui payer une somme de Tls. 514.35 qui avait été retenue provisoirement sur le montant total de l'entreprise.

Le Conseil, considérant que ce travail n'a pas été exécuté conformément aux clauses du cahier des charges, refuse le paiement de cette somme qu'il considère comme lui étant acquise.

Expropriation.—[Lot No. 69.]—Lecture est donnée d'une lettre de M. ROBERT, procureur des Missions étrangères, informant le Conseil de ce que les travaux de la "China Merchants Steam Navigation Company" sur le lot No. 69 du plan cadastral étant terminés, il est prêt à laisser à la disposition de la Municipalité les deux bandes de terrain du lot No. 69, requises pour l'élargissement des rues du Fokien et de Takou, aux conditions qui ont déjà été arrêtées.

D'après le plan de récolement dressé par l'Ingénieur, ces deux bandes de terrain représentent une superficie de Mow 0.158134, ce qui, au prix fixé de Tls. 9,350 le mow, occasionne une dépense de Tls. 1,478.55.

Le Secrétaire est chargé de faire dresser l'acte de vente au Consulat Général de France.

Fournitures pour la Garde Municipale.—Le Conseil, sur la demande du Chef de la Garde, autorise la commande en France des fournitures nécessaires à l'entretien de l'habillement du personnel de la Garde. Le montant de cette commande est de francs 2,825.75.

Le Conseil approuve le système de chaussures pour les agents indigènes, qui lui est proposé par le Chef de la Garde et en autorise l'achat au fur et à mesure des besoins.

Poste Central.—Logements des Sous-Officiers et des Agents.—Le Conseil renvoie devant le Comité des Travaux et de la Police la proposition de modification dans l'aménagement des logements des Agents, faite par le Chef de la Garde dans un rapport en date du 16 courant.

La séance est levée à 5 heures.

Séance Générale du Conseil du 2 Octobre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 2 Octobre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis, dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 B. A. CLARKE,
 S. A. HARDOON,
 GEO. MCBAIN,
 PH. MEUGNIOT,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 18 Septembre est lu et approuvé.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

Lettres de M. le Consul Général de France.—
 [Garde Municipale.]—Lecture est donnée des ordonnances suivantes de M. le Consul Général de France :

27 Septembre 1893.

Art. 1.—La démission de COURBON, Joseph, Manuel, sergent de 1ère classe, est acceptée pour prendre effet à la date du 30 Septembre ;

Art. 2.—SURAND, Auguste, agent de 1ère classe, est nommé sergent de 2e classe, pour prendre rang à la date du 1er Octobre.

30 Septembre 1893.

Art. 1.—Lui Pao-chong, interprète indigène de 3ème classe, est nommé interprète de 2ème classe à la date du 1er Octobre ;

Art. 2.—Tsa Tsin-ling, interprète indigène de 4ème classe, est nommé interprète de 3ème classe à la date du 1er Octobre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Consul Général de France, en date du 30 Septembre, appelant la bienveillante attention du Conseil sur l'inspecteur de la Garde Siam-pao, en vue d'une augmentation mensuelle de cinq taëls de sa solde, à partir du 1er Janvier 1894.

Décidé de répondre à M. le Consul Général que le Conseil considérera la proposition à l'époque de la discussion du budget de 1894.

Gratification à l'Interprète Tsin Pin-fou.—Une gratification de Tls. 100 est accordée à l'interprète de 2ème classe, de la Garde Municipale, Tsin Pin-fou, démissionnaire pour raisons de santé, qui a été au service de la Municipalité depuis 1865.

Lettre du Municipal Council.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 25 Septembre, par laquelle M. MACGREGOR, Président du Municipal Council, remercie le Conseil de la Concession française pour sa contribution d'un tiers à l'achat d'un désinfecteur à vapeur pour l'Hôpital Général.

Compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 30 Septembre 1893.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 30 Septembre dernier.

Le Conseil adopte les conclusions du Comité des Travaux et vote, en conséquence, les crédits suivants demandés par l'Ingénieur dans ses rapports des 21 et 22 Septembre dernier et dans ses deux rapports du 27 du même mois :

Réfection de l'Hôtel Municipal et des bâtiments annexes :

Remplacement de la toiture actuelle de l'Hôtel par			
une toiture en tôle ondulée	Tls.	1,450.00
Réfection des fondations de l'Hôtel	„	313.00
			<hr/>
à reporter...	Tls.	1,763.00

Report... ..	Tls. 1,763,00
Trottoir en ciment le long de la façade Nord de l'Hôtel	73.42
Réfection en bois dur de l'escalier de service accédant au logement du Secrétaire	175.00
Réparations aux 2 escaliers extérieurs en pierre situés sur les façades Sud et Nord de l'Hôtel... ..	10.00
Peinture extérieure des portes, fenêtres et persiennes ..	122.80
Peinture à l'huile, à 3 couches, des façades et pignons de l'Hôtel	449.19
	<hr/>
	Tls. 2,593.41

Réparation de la toiture du logement des sous-officiers et de celui des agents européens	180.18
Blanchiment à la chaux, réfection des enduits, peinture des portes et fenêtres aux 2 bâtiments ci-dessus	155.48
Réparation, crépissage et blanchiment à la chaux de tous les murs de clôture	40.13
Trottoir en ciment le long du logement des sous-officiers (rue de l'Administration)	64.08
Dallage autour de la borne-fontaine à l'angle de la rue de l'Administration... ..	6.00
Peinture des grilles et portes en fer... ..	40.00
Faux frais et dépenses imprévues	20.72
	<hr/>

Soit en tout une somme de Tls. 3,100.00

(suivant les données détaillées contenues dans le rapport de l'Ingénieur du 21 Septembre dernier).

Réparation des portes d'entrée et de la grille à l'Hôtel Municipal:

Fourniture de tôle, rivets, boulons, plus la main-d'œuvre environ Tls. 80.00

(Rapport de l'Ingénieur du 22 Septembre dernier).

Dépôt.—L'Ingénieur est autorisé à faire les travaux nécessaires pour l'aménagement de son logement au Dépôt et un crédit de Tls. 370.00 lui est accordé sur sa demande dans ce but.

Réparations aux 2 bateaux destinés à l'enlèvement des ordures ménagères Tls. 64.55
(suivant détails contenus dans le rapport de l'Ingénieur du 27 Septembre dernier).

Entretien de la voie publique :

Pavage et trottoirs.

1° Quai de France :—Trottoir en macadam au coal-tar, entre les rues du Fokien et de Takou (devant le nouveau "godown" de la C. M. S. N. Co.	Tls.	24.00
2° Rue de Takou et rue du Fokien (latéralement à l'immeuble ci-dessus) :—Pavage ordinaire	„	32.00
3° Rue du Consulat (entre le No. 23 et la rue Laguerre) :—Trottoir en ciment, y compris dépose et repose de la bordure	„	61.00
	Soit en tout Tls.	117.00

(suivant détails contenus dans le rapport de l'Ingénieur du 27 Septembre 1893).

Pont de Siemen.—Dans le rapport général daté du 13 Septembre dernier et que le Comité des Travaux a examiné à sa séance du 30 du même mois, l'Ingénieur signale, parmi les travaux urgents à exécuter, la reconstruction du pont de Siemen sur la route de Si-ka-wei, lequel menace ruine. Mais, en raison des conventions passées, à la date du 10 Janvier 1892, entre M. le Consul Général de France et S. E. le Taotaï de Shanghai, un travail de ce genre ne peut être entrepris qu'après entente avec les autorités chinoises.

En conséquence, le Conseil charge l'Ingénieur de dresser un devis pour la construction d'un pont en bois, devis qui sera communiqué par le Conseil à M. le Consul Général de France, avec prière de vouloir bien faire les démarches nécessaires auprès des autorités chinoises.

Quais de la Pagode.—Le Conseil adopte les conclusions du Comité des Travaux en ce qui concerne la reconstruction de ces quais.

Poste de l'Ouest.—Le Conseil attendra l'achèvement des plans et devis de l'Ingénieur avant de prendre une décision relativement aux réparations qu'il est nécessaire de faire au Poste de l'Ouest.

Rapport du Chef de la Garde.—Le Conseil adopte les conclusions du Comité des Travaux, relativement aux propositions du Chef de la Garde, tendant à apporter certaines modifications dans l'aménagement de son bureau et dans celui des logements de la Garde au Poste Central.

Travaux Publics.—Demande de Crédit.—Sur la demande de l'Ingénieur, le Conseil accorde, pour le remplacement d'une poutre qui a fléchi, par suite d'un vice de construction, aux prisons du Poste de l'Ouest, un crédit de Tls. 95, (suivant détails contenus dans le rapport de l'Ingénieur du 2 courant).

Rapport du Chef de la Garde.—[Quantité de pétrole autorisée dans les magasins des détaillants.]—Sur la demande du Chef de la Garde, contenue dans son rapport du 17 Septembre dernier, le Conseil accorde que la quantité maximum de pétrole autorisée dans les magasins des détaillants, qui est actuellement de trois caisses de deux "tins," soit portée à cinq caisses ou dix "tins" de quatre gallons.

La séance est levée à 5 heures 15m.

Séance Générale du Conseil, du 16 Octobre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 16 Octobre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
S. A. HARDOON,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. B. A. CLARKE,
E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 2 courant est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 16 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Lettre du Consulat Général de France.—[Garde Municipale.]—Lecture est donnée d'une ordonnance de M. le Consul Général de France, en date du 7 courant, par laquelle le Sieur ANGELINI (Charles) est nommé agent stagiaire dans la Garde Municipale.

Lettre de M. Goebel, Consul Général de Belgique.

—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 10 courant, par laquelle M. GOEBEL, Consul Général de Belgique, informe le Président du Conseil Municipal qu'il a remis le service du Décanat du Corps Consulaire à M. J. M. T. VALDEZ, Consul Général de Portugal.

Lettre de M. Valdez, Consul Général de Portugal.

—Lecture est donnée d'une lettre de M. J. M. T. VALDEZ, Consul Général de Portugal, en date du 10 courant, confirmant la lettre ci-dessus.

Lettre de M. A. Bottu.—Lecture est donnée d'une lettre de M. A. BOTTU, en date du 5 courant, priant le Président du Conseil de vouloir bien l'autoriser à remplir les fonctions de Vice-Consul de Portugal, poste qu'il a déjà occupé autrefois. M. BOTTU ajoute que le travail qui lui serait occasionné par ces nouvelles fonctions serait fait en dehors de ses heures de service à la Municipalité.

Le Conseil accorde la demande de M. BOTTU.

Travaux Publics.—Pontons du Consulat et des Messageries Maritimes.—Sur la demande de l'Ingénieur de la Municipalité, en date du 30 Septembre dernier, un crédit de Tls. 50 est accordé pour la réfection des deux pontons du Consulat et des Messageries Maritimes.

Pont No. 2 sur le Yang-King-Pang.—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur de la Municipalité française, en date du 4 courant, par lequel il rend compte de l'inspection qu'il a faite, en compagnie de l'Ingénieur de la Municipalité voisine, du tablier métallique du pont No. 2 sur le Yang-King-Pang, en face de la Rue Montauban, récemment mis en place par la maison BOYD & Co.

Les deux Ingénieurs ont reconnu, d'un commun accord, que le travail avait été exécuté dans des conditions très-satisfaisantes par l'adjudicataire. En conséquence de quoi le Conseil approuve le paiement à la maison BOYD & Co. du prix convenu de Tls. 6,000.

Service de la Salubrité.—Lecture est donnée d'un rapport, en date du 5 courant, par lequel l'Ingénieur de la Municipalité demande, en faveur de l'agent de la Garde DANAPASSIS, qui remplit avec zèle, depuis quatre mois environ, l'intérim de surveillant du service de la salubrité, une gratification de Tls. 30.

Dans le même rapport l'Ingénieur demande que l'agent de la Garde, VIAL, soit détaché provisoirement au même service, avec un supplément de solde de Tls. 10 par mois.

Le Conseil accorde ces deux demandes, sauf approbation de la seconde par M. le Consul de France.

Balcons pour l'Hôtel Municipal.—Sur un rapport de l'Ingénieur, en date du 12 courant, le Conseil donne son assentiment à la construction de deux balcons symétriques, au premier étage de l'Hôtel Municipal, attenant aux logements du Secrétaire et du Chef de la Garde, et dont le coût serait, d'après les estimations de l'Ingénieur d'environ Tls. 420 (pour les deux).

Logement du Sous-Chef de la Garde.—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur, en date du 13 courant, contenant le détail et l'estimation de certaines modifications que le Sous-Chef de la Garde voudrait voir apportées à son logement, au Poste de l'Est.

Le coût total serait de Tls. 160, dans lequel la construction de quatre fenêtres vitrées, pour fermer une véranda, figure pour Tls. 72.

Le Conseil ne pense pas que ce dernier travail soit opportun, mais il accorde les autres modifications demandées pour une somme d'environ Tls. 88.

Poste de l'Ouest.—Lecture est donnée d'un rapport détaillé de l'Ingénieur, en date du 14 courant, accompagné d'un plan, appelant l'attention du Conseil sur les réparations à effectuer au Poste de l'Ouest.

Deux de ces réparations s'imposent d'une façon urgente :

1°—le remplacement de la toiture plate qui existe actuellement, et dont la construction très défectueuse compromet la solidité du bâtiment, par une toiture inclinée en tôle ondulée ;

2°—la transformation des water-closets et urinoirs actuels qui sont très mal conditionnés, répandent des odeurs et, en certains points, dégradent les murs.

L'ensemble de ces travaux est estimé par l'Ingénieur à Tls. 5,600, si l'on construit dans la toiture des mansardes pour les agents indigènes et les domestiques, dont les logements se trouvent sur la couverture actuelle, et à Tls. 3,600, environ, si l'on s'abstient de construire ces mansardes et si l'on se contente, pour loger les indigènes, de certaines

modifications dans l'aménagement du rez-de-chaussée et du 1er étage qui sont actuellement entièrement occupés par 9 Européens, soit : un Chef de poste, 2 sergents et 6 agents.

Le Conseil, avant de prendre une décision, désire que le Comité des Travaux étudie la question et lui en présente son rapport.

Impression des Comptes-rendus.—Le Secrétaire est autorisé à faire commencer l'impression des Comptes-rendus des séances du Conseil de 1893.

La séance est levée à 6 heures.

Séance Générale du Conseil du 27 Novembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 27 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, Secrétaire.

Etaient absents :

MM. J. C. BOIS,
S. A. HARDOON,
E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 16 Octobre est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 27 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Ordonnances Consulaires.—[Garde Municipale.]—Lecture est donnée de deux ordonnances de M. le Consul Général de France, l'une en date du 24 Octobre nommant le Sieur FOUQUE (Charles)

agent stagiaire dans la Garde Municipale, l'autre en date du 23 Novembre nommant le Sieur MATTEI (François) agent stagiaire dans la Garde Municipale.

Compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 22 Novembre.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Travaux du 22 courant. Le Conseil approuve la conclusion du Comité, à savoir qu'il suffira de modifications très simples à l'aménagement actuel du Poste de l'Ouest pour trouver, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage, le logement nécessaire aux agents indigènes du dit poste, et qu'il y a lieu d'éviter la dépense d'environ Tls. 1,700 qu'occasionnerait la construction de mansardes sous la toiture. Le Conseil est également d'avis, d'accord avec le Comité, d'adopter, pour cette toiture, le dessin proposé par l'Ingénieur dans le plan présenté à la séance générale du 16 Octobre, afin de conserver l'aspect architectural qu'il donne au bâtiment et de se réserver, dans l'avenir, une place qui pourra être utilisée pour les logements aujourd'hui inutiles.

A part ces réserves en ce qui concerne le logement des indigènes, le Conseil reconnaît comme urgentes les réparations dont M. CHOLLOT, Ingénieur de la Municipalité, donne le détail dans son rapport du 14 Octobre et constate que M. BLONDIN, Ingénieur de la Municipalité, qui avait la surveillance des travaux, a manqué à ses devoirs en laissant employer des matériaux de mauvaise qualité pour la construction du Poste de l'Ouest, ce qui rend nécessaire, cinq ans après son achèvement, une réparation de Tls. 3,500 environ. Le Conseil avait déjà dû faire une constatation du même genre, dans la séance du 13 Février 1893, à l'occasion d'une importante réparation à un bâtiment annexe de ce même Poste de l'Ouest, celui qui contient les prisons.

Le Conseil décide de mettre en adjudication, par la voie des journaux, les travaux de réparation ci-dessus.

Demandes d'autorisation pour des réparations et reconstructions à effectuer sur des immeubles situés dans le quartier de l'Est.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 14 courant, par laquelle M. CHAPSAL, Agent des Messageries Maritimes, demande l'autorisation de réparer un mur sur

un immeuble appartenant à la dite Compagnie, faisant l'angle de la rue Chinchew et du quai des Remparts et portant les Nos. 20 et 20bis.

Décidé d'accorder l'autorisation demandée sans exercer les droits d'expropriation du Conseil pour l'application du plan d'alignement du quartier de l'Est, mais en réservant ces droits pour l'avenir.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 15 courant, par laquelle MM. MORRISON & GRATTON, Agents de la Société Immobilière de Shanghai, demandent l'autorisation de reconstruire, sur des immeubles appartenant à la dite Société et situés dans le quartier de l'Est, des maisons détruites récemment par un incendie, sans qu'il leur soit fait application du plan municipal d'alignement. MM. MORRISON & GRATTON font ressortir la dépréciation qui résulterait pour les dits immeubles de l'application du plan en question et le peu d'avantage qu'en tirerait le public au point de vue de la circulation.

Le Conseil, prenant en considération les observations de MM. MORRISON & GRATTON, décide d'accorder l'autorisation de reconstruire, sans exercer les droits d'expropriation que lui donne le plan d'alignement, mais en réservant ces droits pour l'avenir.

Shanghai Fire Department.—Le Secrétaire est autorisé à payer au "Shanghai Fire Department" la contribution de la Municipalité française pour 1893, soit Tls. 1,000, suivant la demande qui lui en a été faite, à la date du 3 courant, par le Secrétaire de la "Fire Commission."

Passerelle Eiffel.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 23 courant, par laquelle le Municipal Council approuve l'installation à l'extrémité Ouest du Yang-Ring-Pang, sur l'emplacement choisi il y a deux ans d'un commun accord par les deux Conseils, de la passerelle Eiffel employée pour les besoins de la circulation pendant la construction du pont No. 2, en face de la rue Montauban.

Lampe électrique sur le Yang-King-Pang.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 15 courant, par laquelle l'Ingénieur de la Municipalité voisine demande si la Municipalité française serait disposée à contribuer à la dépense d'une lampe électrique installée à l'entrée du Szechuen Road sur le Yang-King-Pang et qui permettrait

d'éteindre, sans préjudice pour l'éclairage public, plusieurs des lampes à gaz qui brûlent sur la Concession française.

Décidé de répondre que le Conseil n'a pas l'intention, pour le présent, d'apporter aucune modification au mode d'éclairage de la Concession française.

Waterworks Company.—Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire de la "Waterworks Company," en date du 26 Octobre dernier, proposant que le contrat actuel entre la Compagnie et le Conseil, en vigueur jusqu'au 23 Novembre 1893, soit prolongé jusqu'à la fin de l'année courante pour permettre aux intéressés de discuter plus facilement les termes d'un nouvel arrangement.

D'après les instructions du Conseil, le Secrétaire a déjà écrit, à la date du 3 courant, pour accepter la proposition de la "Waterworks Company." Le Secrétaire est chargé de demander à la Compagnie de vouloir bien lui communiquer ses propositions en vue d'un renouvellement de contrat.

Lettre de M. A. Servant.—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 23 Septembre dernier, par laquelle M. SERVANT annonce qu'il a touché du Comité des Assurances Maritimes de Paris, pour le compte de la Municipalité française de Shanghai, le somme de fcs. 634.47, produit de la vente de diverses marchandises provenant du sauvetage de l' "Anadyr."

Indemnité de logement à l'Ingénieur de la Municipalité.—Le Conseil accorde à M. CHOLLAT, Ingénieur de la Municipalité, une indemnité de logement de Tls. 100 pour les deux mois qu'il a passés à l'hôtel pendant la réparation du pavillon mis à sa disposition par le Conseil au Dépôt du quai de la Brèche.

La séance est levée à 5h. 15m.

Séance Générale du Conseil, du 4 Décembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 4 Décembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, Secrétaire.

Etait absent :

M. E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 27 Novembre est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 4 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service, du Médecin et de l'Inspecteur des Marchés sont lus et approuvés.

Passerelle Eiffel.—Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire du Municipal Council, en date du 1er courant, où il est dit que

le Conseil de la Concession voisine accepte la soumission de l'entrepreneur Yu-chung pour le transport, sur l'emplacement qui lui est destiné à l'extrémité Ouest du Yang-King-Pang, de la passerelle Eiffel qui a servi aux besoins de la circulation pendant la construction du pont No. 2, et pour la construction de deux culées en bois pour la même passerelle, le tout moyennant une somme de Tls. 130.

Indemnité à M. A. Colomb.—Une gratification de Tls. 60 est accordée à M. A. COLOMB, du Service des Travaux, qui a fait l'intérim de feu M. ALLÈNE depuis le départ de celui-ci pour le Japon jusqu'à l'arrivée de M. CHOLLOT, Ingénieur de la Municipalité, soit du 1er Juillet au 10 Septembre 1893.

Logement accordé à l'agent A. Vial, détaché au Service de la Salubrité.—Le Conseil accorde, jusqu'à nouvel ordre, à l'agent de la Garde A. VIAL, détaché provisoirement au Service de la Salubrité, la faveur de loger dans la portion actuellement vacante de l'ancien appartement du Chef de la Garde, dans le pavillon Ouest de l'Hôtel Municipal. L'agent VIAL ne recevra pas d'indemnité d'éclairage ni de chauffage.

Budget de 1894.—Le Conseil commence l'étude du budget de 1894.

La séance est levée à 5h. 30m.

Séance Générale du Conseil, du 19 Décembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 19 Décembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
S. A. HARDOON,
G. MCBAIN,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, Secrétaire.

Etaient absents :

MM. B. A. CLARKE,
PH. MEUGNIOT,
E. RICCO.

Compte-rendu.—Le compte-rendu de la séance du 4 courant est lu et approuvé.

Situation Financière.—La situation financière au 19 courant, Le compte avec la banque, L'état des recettes et des dépenses sont soumis au Conseil qui en prend connaissance et les approuve.

Rapports.—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

Ordonnance Consulaire.—[Garde Municipale.]—Lecture est donnée d'une ordonnance de M. le Consul Général de France,

en date du 7 courant, en vertu de laquelle la démission du Sieur HILLION (Victor, Félix, Marie), agent de 3ème. classe dans la Garde Municipale, est acceptée à la même date.

Lettre de la "Waterworks Company."—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 5 courant, par laquelle M. RINGER, Secrétaire de la "Shanghai Waterworks Company, Limited," propose, au nom de la dite compagnie, de fournir l'eau nécessaire à la Municipalité française, aux mêmes conditions qui ont été récemment acceptées par la Municipalité voisine, soit à raison de: *Un taël pour cinq mille gallons*, et, si cette condition est acceptée en principe, de discuter, avec un Comité représentant le Conseil Municipal, les questions de détail, en vue d'arriver à la conclusion d'un nouveau contrat.

Le Conseil désigne MM. J. C. BOIS, S. A. HARDOON, J. ORIOU et E. G. VOUILLEMONT pour s'entendre avec la Compagnie sur les conditions d'un nouveau contrat, et charge le Secrétaire de la Municipalité de communiquer cette décision à la Compagnie et de lui demander la prolongation du contrat actuel jusqu'à la conclusion du nouveau.

Lettre de M. Pariset.—[Demande de congé.]—Lecture est donnée d'une lettre, en date du 12 courant, par laquelle M. PARISET, percepteur de la Municipalité, demande au Conseil de vouloir bien lui accorder un congé de neuf mois et, pendant la durée de ce congé, les deux tiers de ses appointements, au lieu de la moitié à laquelle il a droit d'après les règlements. A l'appui de sa demande M. PARISET invoque l'état de sa santé, sa situation de famille, la baisse du change qui réduit considérablement l'équivalent de ses appointements en francs, et le fait qu'il n'a pas pris de congé depuis neuf ans.

Le Conseil accorde à M. PARISET le congé qu'il demande mais aux conditions habituelles, ne pensant pas qu'il y ait lieu de rien changer aux règlements qui existent à ce sujet.

Comité de l'Ecole.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité de l'Ecole Municipale du 7 courant.

Le Conseil adopte les propositions d'augmentation de traitement, en faveur des professeurs de l'Ecole, faites par le Comité ainsi que celle

de porter à Tls. 2,400 le chiffre des dépenses de l'Ecole dans le projet de Budget pour 1894.

Comité des Finances.—Budget de 1894.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du Comité des Finances du 11 courant.

Le Conseil adopte le projet de Budget pour 1894 présenté par le Comité des Finances, avec sa division en quatre titres, ainsi que la proposition que, dans le même exercice, le total des dépenses courantes ne doit pas dépasser celui des recettes normales et que l'encaisse qui existera au 31 Décembre doit, dès cette date, être placée au fonds d'amortissement de l'Emprunt de 1891, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au remboursement complet de cet emprunt et bien que ce remboursement ne puisse pas être effectué avant le 1er Avril 1896. Le surplus de l'encaisse au 31 Décembre, une fois qu'il aura été pourvu au remboursement de l'Emprunt, pourra être appliqué aux dépenses extraordinaires qui figurent au budget des travaux sous la désignation de "Travaux Neufs."

Le Conseil accorde à l'agent **BOURLIER**, de la Garde Municipale, chargé du service d'infirmier, une augmentation de Tls. 5 par mois, portant à Tls. 25 par mois le supplément de solde qu'il reçoit pour s'acquitter de ces fonctions, qu'il remplit à l'entière satisfaction de l'Administration.

Le Conseil, conformément à la proposition du Comité des Finances, établit en principe que l'infirmier ne doit ses services qu'au personnel de la Municipalité qui se fait soigner à l'infirmerie Municipale, et que les médicaments accordés aux employés de la Municipalité ne devront être délivrés qu'à l'infirmerie, par les soins de l'infirmier.

Le Conseil accorde une augmentation de Tls. 12 par an à deux coolies du service de la perception qui ont l'un douze ans et l'autre quatorze ans de bons services.

En dehors de ces augmentations le Conseil ne pense pas qu'il y ait lieu de rien changer, dans le budget de 1894, aux appointements que reçoit actuellement le personnel de l'Administration.

D'après ces données les chiffres du projet de budget pour 1894 sont les suivantes :

<i>Recettes</i> Tls. 162,650.00
<hr/>	
<i>Dépenses :</i>	
Titre I—Secrétariat Tls. 19,400.00
„ II—Services divers	„ 54,948.00
„ III—Garde Municipale	„ 39,822.00
„ IV—Travaux publics	„ 48,480.00
	<hr/>
	... Tls. 162,650.00
	<hr/>

Travaux Publics.—[Demandes de Crédits.]—Diverses demandes de l'Ingénieur pour des crédits compris au projet de budget pour 1894 sont renvoyées au prochain exercice, à l'exception de la suivante, datée du 18 courant, qui est accordée :

Construction d'un caniveau, rue Palikao, et réfection du pavage le long de ce caniveau, Tls. 50.

Récompenses à la Garde.—Le Conseil adopte l'état des récompenses de fin d'année au personnel de la Garde, avec les chiffres suivants :

Personnel européen Tls. 380.00
„ indigène	„ 186.00

Banquet annuel des pompiers.—Sur la demande de M. J. BERTHELOT, Capitaine de la Compagnie "Le Torrent," le Conseil accorde le crédit habituel de Tls. 200 pour le banquet annuel de la dite Compagnie.

Elections Municipales de 1894.—Le Conseil charge son Président d'écrire à M. le Consul Général de France pour le prier de rendre une ordonnance fixant la date des élections Municipales de 1894.

Adjudications pour 1894.—Le Conseil, après examen des différentes soumissions qu'il a reçues, procède aux adjudications annuelles comme suit :

CHARBONS.

	<i>Anthracite.</i>	<i>Japon 1ère. qualité.</i>	<i>Japon 2ème. qualité.</i>	<i>Charbon de forge.</i>
H. SYLVA & Co. par tonne	Tls. 12.75	Tls. 4.40	Tls. 3.40	Tls. 7.00
NEE CHING ,, ,,	13.50	4.40	3.75	8.50

La fourniture des charbons est adjudgée à MM. H. SYLVA & Co., adjudicataires actuels.

CHEVAUX.

HSING DAH 	\$12.70 par mois et par cheval.			
SAY ZOONG 	13.00	„	„	„

La fourniture des chevaux est adjudgée au Sieur SAY ZOONG, adjudicataire actuel.

PAVAGE CHINOIS.

	<i>Neuf.</i>	<i>Remanié.</i>	
JOE & MING-KEE... 	Tls. 2.20	Tls. 0.85	per fang carré.
WOO LONG-SIN ,,	2.60	1.80	„

Adjugé à JOE & MING-KEE.

MACADAMISAGE.

	<i>Granit.</i>	<i>Gravillon.</i>	<i>Ecales.</i>	<i>Sable.</i>
JOE & MING-KEE ... Tls. 1.35	Tls. 1.35	Tls. 1.35	Tls. 1.05	p. m ³ .
AH-ZIN ,, 1.35			1.15	„
CHI YUNG-CHANG ... ,, 1.45			1.25	„
CHANG YUNG-KEE... ,, 1.58	1.58	1.50	1.25	„

Adjugé à JOE & MING-KEE.

DALLAGE ET BORDURES.

OUEN HA-CHIN, Dallage de caniveaux	...	Tls.	1.60	le chang.
" de trottoirs	...	"	17.00	le fang carré.
Bordures de trottoirs	...	"	1.60	le chang.
Pavés de 6''6''6''	Tls.	0.035	l'un ou	" 14.45 le fang carré.
" 6 $\frac{1}{4}$ ''4''6''	"	0.033	"	" 15.60
" 6 $\frac{1}{4}$ ''4''9''	"	0.038	"	" 15.60
" 6''6''9''	"	0.042	"	" 16.50
AH-ZIN, Bordures droites de trottoirs	...	"	1.60	le chang.
" circulaires de trottoirs	...	"	1.80	"
Pavés de 6 $\frac{1}{4}$ ''6 $\frac{1}{4}$ ''4''	18.00	le fang carré.
" 9''6 $\frac{1}{4}$ ''4''	17.30	"
" 6''6''6''	17.00	"
" 9''6''6''	16.50	"
JOE & MING-KEE, Bordures de trottoirs	...	"	1.60	le chang.
Dallage de caniveaux	...	"	1.60	"
WOO ZONG-SIN, Bordures de trottoirs	...	"	1.80	"
Dallage de caniveaux	...	"	1.80	"

Adjugé à OUEN HA-CHIN.

ENLEVEMENT DES VIDANGES.

TZE JEAN-TSENTls.	213.00
SI YEN-CHI	"	212.00
J. P. SHUN-SING	"	211.00
LO YUE-SHING	"	210.50
SONG ZENG-KI	"	208.00
WONG ZUNG-KEE	"	204.00
TOW SZE-DING	"	204.00
KING YU-SHUNG	"	203.50
ZEE SOW-KWAI	"	200.00
LO LING-KEE	"	200.00
LO SUI-KI	"	198.00

Adjugé à TZE JEAN-TSEN.

NOURRITURE DES PRISONNIERS CHINOIS.

PI SONG-PÉ 56 sapèques par jour et par prisonnier.

Adjudé à PI SONG-PÉ, entrepreneur actuel et soumissionnaire unique.

La séance est levée à 5 heures 30m.

COMITÉ DES FINANCES.

Séance du Comité des Finances du 9 Janvier 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 9 Janvier, à 2 heures $\frac{1}{2}$ de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. J. CHAPSAL,
G. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT.

Les comptes du mois de Décembre 1892 sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôts tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Décembre 1892—RecettesTls.	159,445.38
Dépenses	145,074.68
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>14,370.70</u>

La séance est levée à 3 heures.

Séance du Comité des Finances du 6 Mars 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 6 Mars, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. Bois,
 G. McBAIN,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. PH. MEUGNIOT.

Le Comité examine la question du placement de la somme de Tls. 1,500, portée au budget de 1893 pour pourvoir à l'amortissement de l'Emprunt Municipal de 1891, et pense qu'il y a lieu de recommander au Conseil de placer cette somme en obligations de la "Shanghai Land Investment Company, Limited," dont le Conseil possède déjà 15 obligations affectées à la même destination.

Le Comité prend connaissance d'une note de la Chancellerie du Consulat Général de France à Shanghai, d'où il résulte que, par suite d'une erreur commise dans les bureaux de la dite chancellerie, certaines hypothèques consenties sur les terrains de la succession de feu M. MEYNARD ont été inscrites non pas seulement sur les immeubles appartenant réellement à la dite succession, mais sur le lot 89 du plan cadastral, où est actuellement construit l'hôtel de la Municipalité française, et qui a été acquis le 29 Janvier 1863 par M. MEYNARD, non pas pour son propre compte, mais pour le compte du Conseil d'Administration Municipale de la Concession française de Shanghai, dont M. MEYNARD était alors Président et qu'il représentait, à ce titre, dans l'acte de vente.

Ces inscriptions devant faire foi tant qu'elles n'auront pas été régulièrement annulées, il y a lieu d'en obtenir la main levée. La Chancellerie fait remarquer dans sa note que cette main levée peut être obtenue soit à l'amiable par une démarche de la Municipalité auprès des créanciers inscrivant (les frais d'acte restant à la charge de la Municipalité), soit judiciairement par une assignation, devant le tribunal consulaire, des créanciers inscrivant et de l'auteur de l'erreur commise sur les registres de la Chancellerie, celui-ci devant alors supporter les frais de la procédure.

Le Comité est d'avis que, l'erreur ayant été commise dans les bureaux du Consulat Général de France, sans que la Municipalité y ait aucune part de responsabilité, c'est au Consulat qu'il incombe de faire les démarches nécessaires pour rectifier cette erreur, et qu'il y a lieu pour le Conseil de prier M. le Gérant du Consulat Général de France de vouloir bien faire opérer cette rectification le plus tôt possible.

Les comptes du mois de Janvier 1893 sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôt tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Janvier 1893—RecettesTls.	24,690.82
Dépenses	7,409.30
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>17,281.52</u>

Les comptes du mois de Février 1893, arrêtés également, sont renvoyés à l'examen du Comité, lors de sa prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité des Finances du 20 Avril 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 20 Avril, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. Bois,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. GEO. MCBAIN,
PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT.

Les comptes des mois de Février et Mars sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôt tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Février 1893—RecettesTls.	33,031.60
Dépenses	19,173.62
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>13,857.98</u>
Mars 1893—RecettesTls.	45,950.54
Dépenses	33,739.30
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>12,211.24</u>

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité des Finances du 21 Juin 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 21 Juin, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. G. McBAIN,
PH. MEUGNIOT.

Les comptes des mois d'Avril et de Mai sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôt tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Avril 1893—Recettes Tls.	56,507.62
Dépenses	43,547.34
Excédant des Recettes sur les Dépenses Tls.	<u>12,960.28</u>
Mai 1893—Recettes Tls.	65,319.94
Dépenses	51,630.26
Excédant des Recettes sur les Dépenses Tls.	<u>13,689.68</u>

La séance est levée à 6 heures.

Séance du Comité des Finances du 21 Novembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 21 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
GEO. MCBAIN,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT.

Les comptes des mois de Juin et de Juillet sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôts tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Juin 1893—Recettes...Tls.	85,570.09
Dépenses	64,630.29
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>20,939.80</u>
Juillet 1893—RecettesTls.	95,947.51
Dépenses	72,404.23
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>23,543.28</u>

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité des Finances du 23 Novembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 23 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. PH. MEUGNIOT,
E. G. VOUILLEMONT,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. J. C. BOIS,
GEO. MCBAIN.

Les comptes des mois d'Août et de Septembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôts tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Août 1893—RecettesTls.	104,600.93
Dépenses	79,318.08
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>25,282.85</u>

Septembre 1893—RecettesTls.	117,435.17
Dépenses	92,705.56
Excédant des Recettes sur les DépensesTls.	<u>24,729.61</u>

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité des Finances du 11 Décembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 11 Décembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. Bois.

PH. MEUGNIOT,

E. G. VOUILLEMONT,

R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. G. McBAIN.

Projet de Budget pour 1894.—L'objet de la séance est la discussion du projet de budget pour 1894.

Le Comité approuve le projet de budget des recettes d'après lequel elles sont estimées, pour l'année 1894, à Tls. 141,650.

En ce qui concerne les dépenses, et prenant en considération les inconvénients que présente la division adoptée jusqu'ici, d'après laquelle les dépenses concernant un même objet se trouvent réparties entre plusieurs titres, comme c'est le cas par exemple pour le Sémaphore, le Comité décide de proposer au Conseil une nouvelle décision des dépenses en quatre titres, ainsi qu'il suit :

Titre I—**SECRETARIAT.**

„ II—**SERVICES DIVERS.**

„ III—**GARDE MUNICIPALE.**

„ IV—**TRAVAUX PUBLICS.**

Le titre II réunira tous les services qui n'appartiennent pas nécessairement, par leur nature, aux trois autres titres, comme le service des eaux, l'éclairage, le sémaphore, l'Ecole Municipale, etc., et rentrera, pour l'émission des mandats, dans les attributions du Secrétariat.

Les allocations de chauffage et d'éclairage attribuées à un certain nombre des employés de la Municipalité devraient figurer, dans l'opinion du Comité, à la suite du chiffre de leur traitement régulier, l'allocation pour l'éclairage étant comptée à raison de Tls. 7.00 dans les cas où elle

était de \$10.00 et à raison de Tls. 4.00 dans les cas où elle était de \$5.00, et devant être payée aux intéressés de la même manière que l'allocation pour le chauffage.

Les dépenses totales pour le chauffage qui figuraient en bloc dans un seul article devraient, déduction faite des allocations ci-dessus, être divisées entre le Secrétariat, les Travaux Publics et la Garde Municipale, d'après la consommation de chacun de ces services.

Pour équilibrer le budget, le Comité est d'avis que, dans le même exercice, le total des dépenses courantes ne doit pas dépasser celui des recettes normales et que l'encaisse qui existera au 31 Décembre prochain doit, dès cette date, être placée au fonds d'amortissement de l'emprunt de 1891, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au remboursement complet de cet emprunt et bien que ce remboursement ne puisse pas être effectué avant le 1er Avril 1896. Le surplus de l'encaisse au 31 Décembre, une fois qu'il aurait été pourvu au remboursement de l'emprunt, pourrait être appliqué aux dépenses extraordinaires qui figurent au budget des Travaux, sous la désignation de "Travaux neufs."

Le Comité est favorable à l'adoption des augmentations de salaires de 1 taël par mois, proposées par le Secrétaire en faveur de deux coolies de la perception qui ont l'un 14 ans et l'autre 12 ans de bons services.

Pour ce qui est de l'augmentation de Tls. 5.00 par mois qui porterait à Tls. 25.00 le supplément de solde mensuelle que reçoit l'agent **BOURLIER**, faisant fonction d'infirmier, dont le Médecin de la Municipalité loue beaucoup le zèle, le Comité est d'avis de la laisser à l'appréciation du Conseil; mais il croit qu'il serait bon d'établir le principe que l'infirmier ne doit ses services qu'au personnel de la Municipalité qui se fait soigner à l'infirmerie Municipale, et que les médicaments accordés au personnel de la Municipalité devront être délivrés à l'infirmerie par les soins de l'infirmier.

Le Secrétaire est chargé de préparer un nouveau projet de budget conforme aux données ci-dessus afin de le soumettre à l'approbation du Conseil à sa prochaine séance.

La séance est levée à 5h. 45m.

Séance du Comité des Finances du 28 Décembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 28 Décembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis dans la salle de leurs séances.

Etaient présents :

MM. J. C. Bois,

R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etaient absents :

MM. GEO. MCBAIN,

PH. MEUGNIOT,

E. G. VOUILLEMONT.

Les comptes des mois d'Octobre et de Novembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins d'impôts tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Octobre 1893—RecettesTls.	127,586.79
Dépenses	114,379.83

Excédant des Recettes sur les Dépenses	...	Tls.	<u>13,206.90</u>
--	-----	------	------------------

Novembre 1893—RecettesTls.	136,466.02
Dépenses	125,442.34

Excédant des Recettes sur les Dépenses	...	Tls.	<u>11,023.68</u>
--	-----	------	------------------

La séance est levée à 5 heures.

COMITÉ DES TRAVAUX.

Séance du Comité des Travaux du 2 Février 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 2 Février, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis dans la salle des séances du Conseil sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
E. RICCO,
C. BLONDIN, *Ingénieur.*
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Le compte-rendu de la séance du 5 Décembre 1892 est lu et approuvé.

Les Membres du Comité se rendent sur le quai du Yang-King-Pang pour y faire l'inspection des travaux en cours d'achèvement pour la reconstruction du mur de quai entre les ponts No. 3 et 5, et se rendre compte de l'état du mur de quai entre les rues de l'Administration et Touranne et entre cette dernière et la rue Palikao.

Le Comité approuve le paiement d'un à-compte de Tls. 3,000 sur la somme de Tls. 6,000 portée au budget de 1893 pour la reconstruction du mur de quai entre les ponts No. 3 et 5, dépense dont le détail se trouve indiqué dans le rapport de l'Ingénieur du 30 Janvier dernier. Le projet de reconstruction du mur de quai entre les rues de l'Administration et Touranne, moyennant la somme de Tls. 3,200 portée au budget de 1893, est ajourné.

Quant au mur de quai entre les rues Touranne et Palikao, le Comité des Travaux est d'avis qu'il y a lieu, jusqu'à nouvel ordre, de n'y faire que les réparations indispensables.

Le Comité approuve la dépense de Tls. 100 mentionnée dans le rapport de l'Ingénieur du 30 Janvier dernier pour frais d'installation d'une passerelle Eiffel sur le Yang-King-Pang, en face de la rue de Saïgon.

La séance est levée à 4 heures $\frac{3}{4}$.

Séance du Comité des Travaux du 15 Mai 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 15 Mai, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis dans la salle des séances du Conseil sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
R. DE MALHERBE, *Secrétaires.*

Etaient absents :

MM. S. A. HARDOON,
E. RICCO.

Le compte-rendu de la séance du 2 Février est lu et approuvé.

Lecture est donnée d'un rapport, en date de ce jour, de M. ALLÈNE, remplissant par intérim les fonctions d'Ingénieur de la Municipalité, contenant l'estimation de la dépense qu'entraîneraient les travaux à effectuer sur la route Si-ka-wei pour la remettre dans un état satisfaisant de viabilité.

Pour la partie comprise entre le pont de l'Arsenal et la limite de la Concession, cette estimation se monte àTls. 1,180.00

Pour la partie comprise entre le pont de l'Arsenal et l'extrémité de la route, cette estimation est de, 1,020.00

TotalTls. 2,200.00
-------	-----	-----	------------------

Le Comité est d'avis de proposer au Conseil de dépenser, dès à présent, environ Tls. 1,000 pour mettre la route en état, de la limite de la Concession au pont de l'Arsenal et d'attendre l'arrivée du nouvel Ingénieur pour réparer l'autre portion de la route.

Service du Balayage.—Dans le but d'assurer d'une façon plus satisfaisante le service du balayage des rues et passages de la Concession, le Comité est d'avis que l'employé chargé de ce service ait à sa disposition, pour toute la matinée (c'est-à-dire jusqu'à 11 heures), la

totalité du personnel affecté à ce service, soit 36 coolies et 17 tombereaux et, pour l'après-midi, 12 coolies et 4 tombereaux.

Enlèvement des vidanges.—Le Comité pense que la réforme inauguré au début de l'exercice 1892 dans le mode d'enlèvement des vidanges, sur la Concession, n'a pas donné de résultats satisfaisants : les tinettes en fonte affectées à ce service sont d'un maniement difficile et il est impossible de compter sur le personnel Chinois pour effectuer leur transport à travers les rues de la Concession dans les conditions de propreté voulues.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de revenir, pour toute l'étendue de la Concession, au mode primitif de transport, conservé seulement dans certains quartiers, et qui consiste en baquets facilement transportables. Mais le Comité pense aussi qu'il serait désirable de remplacer les anciens baquets en bois, mal construits et mal couverts, par des seaux en fer de la même capacité et du même poids, mais hermétiquement fermés. Le Comité décide, en conséquence, de recommander à l'approbation du Conseil l'adoption des récipients de ce genre sur une partie de la Concession, à titre d'essai.

Abattoir public.—Le Président rend compte des démarches qu'il a faites dans le but de procurer à la Municipalité un terrain pour la construction d'un abattoir public, construction approuvée en principe par le Conseil à sa séance du 20 Mars dernier. Il y a actuellement deux terrains proposés, l'un sur le "Defence Creek," à l'extrémité Sud de la Concession et touchant à la limite de la Concession, l'autre sur la route de Si-ka-wei, à peu de distance de cette limite, et dans le voisinage immédiat de la crique des Remparts. La situation de ces deux terrains paraît propice à l'établissement projeté. Les propriétaires demandent 2,000 taëls par mow comme de vente pour le premier de ces terrains qui mesure environ 5 mow, et 500 taëls par an comme prix de location. Il serait peut-être possible d'acheter le second terrain pour Fls. 1,000 à 1,200 environ par mow.

Le Comité est d'avis que l'achat d'un terrain serait préférable à la location si cet achat pouvait s'effectuer à des conditions raisonnables.

La séance est levée à 5 heures.

*Séance du Comité des Travaux et de la Police
du 30 Septembre 1893.*

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 30 Septembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis dans la salle des séances du Conseil, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Etaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Etait absent :

M. E. RICCO.

Le compte-rendu de la séance du 15 Mai est lu et approuvé.

Le Comité prend connaissance du rapport, en date du 13 courant, que M. CHOLLOT, Ingénieur de la Municipalité, a présenté au Conseil dans sa séance du 18 courant et que le Conseil a renvoyé à l'examen du Comité des Travaux.

Le Comité admet l'importance de tous les travaux sur lesquels l'Ingénieur attire l'attention du Conseil dans son rapport général du 13 courant, mais il pense qu'il n'y a lieu de s'occuper immédiatement que de ceux qui présentent un véritable caractère d'urgence.

De ce nombre sont les réparations à l'Hôtel Municipal sur lesquelles l'Ingénieur présente un rapport spécial daté du 21 courant et qui sont les suivantes :

Réparation de la toiture de l'Hôtel.

L'Ingénieur présente trois projets :

a	Toiture en tuiles chinoises dont le coût serait de	... Tls.	404.32
b	„ tole ondulée „ „ „ „	„ „	1,450.00
c	„ tuiles mécaniques „ „	„ „	1,660.00

La toiture en tôle ondulée ayant l'avantage d'être plus légère et plus durable, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de la recommander à l'approbation du Conseil.

Réfection de l'Hôtel Municipal et des bâtiments annexes :

Réparations aux fondations qui ont tassé sur plusieurs points. L'ensemble du travail coûterait, d'après les estimations de l'Ingénieur Tls.	313.00
Trottoir en ciment le long de la façade Nord de l'Hôtel, destiné à éloigner les eaux du pied du mur...	... Tls.	73.42
Réparation aux 2 escaliers extérieurs en pierre situés sur les façades Sud et Nord de l'Hôtel Tls.	10.00
Réfection en bois dur de l'escalier de service accédant au logement du Secrétaire Tls.	175.00
Peinture extérieure des portes, fenêtres et persiennes Tls.	122.80
Peinture à l'huile à 3 couches des façades et pignons de l'Hôtel... Tls.	449.19
Réparation de la toiture du logement des sous-officiers et de celui des agents européens Tls.	180.18
Blanchiment à la chaux, réfection des enduits, peinture des portes et fenêtres aux deux bâtiments ci-dessus	Tls.	155.48
Réparation, crépissage et blanchiment à la chaux de tous les murs de clôture Tls.	40.13
Trottoir en ciment le long du logement des sous-officiers (rue de l'Administration) Tls.	64.08
Dallage autour de la borne-fontaine à l'angle de la rue de l'Administration Tls.	6.00
Peinture des grilles et portes en fer Tls.	40.00
Faux frais et dépenses imprévues... Tls.	20.72

Réparation des portes d'entrée et de la grille de l'Hôtel,
 (fourniture de tôle, de rivets, de boulons, main-
 d'œuvre). Environ Tls. 80.00

Le Secrétaire propose que l'on profite de cette mise à neuf de la façade extérieure de l'Hôtel pour construire le long de la façade sud de son logement et du logement qui lui fait pendant (celui qu'occupe M. KREMER), un balcon en fer avec portes-fenêtres, les fenêtres actuelles ne permettant de jouir que très imparfaitement de la brise, en été.

Le Comité ne repousse pas cette modification et est d'avis que le Conseil demande un devis à l'Ingénieur afin de pouvoir se décider en connaissance de cause.

Les Travaux ci-dessus, sans y comprendre la construction du balcon monteraient à Tls. 3,180 et l'Ingénieur rappelle que la somme inscrite au budget de 1893 pour l'entretien des bâtiments Municipaux est de Tls. 4,100, sur laquelle il n'a été dépensé jusqu'à ce jour que Tls. 596, ce qui laisse disponible une somme de Tls. 3,504.

Dépôt.—L'Ingénieur est autorisé à faire les travaux nécessaires pour l'aménagement, au Dépôt, de son logement, et un crédit de Tls. 370 lui est accordé, sur sa demande, dans ce but.

Pont de Siemen.—Dans son rapport général du 13 courant, l'Ingénieur signale encore, comme travail urgent à exécuter, la reconstruction du pont de Siemen sur la Route de Si-ka-wei; mais en raison des conventions passées à la date du 10 Janvier 1892, entre M. le Consul Général de France et S. E. le Taotai de Shanghai, un travail de ce genre ne peut être entrepris qu'après entente avec les Autorités Chinoises.

Quai de la Pagode.—Les travaux de réparation aux deux quais de la Pagode et au pont qui les unit, qui font l'objet d'un paragraphe spécial dans le rapport de l'Ingénieur, du 13 courant, pourront être plus utilement étudiés, de l'avis du Comité, à l'époque de la préparation du budget de 1894.

Bateaux pour l'enlèvement des ordures ménagères.—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur, en date du 27 courant, demandant l'ouverture d'un crédit de \$65 pour réparation des deux bateaux destinés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Le Comité est d'avis d'accorder le crédit demandé.

Voie publique.—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur, en date du 27 courant, demandant l'ouverture des crédits suivants :

1°—Pour construction d'un trottoir devant le "godown" de la C. M. S. N. Co., sur le quai de France, entre les rues du Fokien et de Takou; ce trottoir devant être fait, à titre d'essai, en macadam au coaltar, Tls. 24 (soit Tls. 0.15 par mètre carré).

2°—Pour pavage chinois rue de Takou et rue du Fokien, latéralement à l'immeuble ci-dessus, Tls. 32 (soit Tls. 6.17 par mètre carré).

3°—Pour construction d'un trottoir en ciment, rue du Consulat, entre le No. 23 et la rue Laguerre, y compris dépose et repose ne la bordure, Tls. 61 (soit Tls. 0.52 par mètre carré).

Le Comité est d'avis d'accorder ces crédits.

Poste de l'Ouest.—Dans son rapport général du 13 courant, l'Ingénieur a attiré l'attention du Conseil sur le mauvais état du Poste de l'Ouest qui nécessite des réparations importantes et urgentes.

L'Ingénieur n'est pas encore en mesure de fournir tous les plans et dessins qui sont en préparation à l'appui du rapport qu'il doit présenter au Conseil sur ce travail, mais les détails qu'il donne verbalement aux membres du Comité, ainsi que les inspections faites par ceux-ci sur les lieux mêmes, à diverses reprises, suffisent à convaincre le Comité de l'urgence du travail proposé.

Rapport du Chef de la Garde.—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde, en date du 16 courant, renvoyé par le Conseil, dans sa séance générale du 18, à l'examen du Comité des Travaux.

Dans ce rapport, le Chef de la Garde propose certaines modifications aux logements du personnel Européen de la Garde, ainsi qu'aux logements des agents indigènes du Poste Central et au bureau du Chef de la Garde.

En ce qui concerne les modifications à apporter à l'installation du personnel européen de la Garde, il convient de remarquer qu'elles reposent sur l'hypothèse que le logement autrefois occupé par feu M. BERTHELOT restera vacant; or, dans l'état actuel des bâtiments municipaux, ce logement est le seul que l'Administration puisse offrir au

Surveillant des Travaux qui sera nommé en remplacement de feu M. ALLÈNE. Le Comité ne voit donc pas la possibilité de mettre à exécution le plan proposé par le Chef de la Garde.

En ce qui concerne les modifications à apporter aux logements des agents indigènes et au bureau du Chef de la Garde, elles feront l'objet d'une étude ultérieure.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du Comité des Travaux du 22 Novembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 22 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis dans la salle des séances du Conseil, sous la présidence de

M. J. ORIOU.

Étaient présents :

MM. B. A. CLARKE,
S. A. HARDOON,
J. CHOLLOT, *Ingénieur*,
J. B. KREMER, *Chef de la Garde*,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire*.

Était absent :

M. E. RICCO.

Le compte-rendu de la séance du 30 Septembre est lu et approuvé.

Le Comité, après examen des plans qui lui sont soumis par l'Ingénieur, arrive à la conclusion qu'il suffira de modifications très simples à l'aménagement actuel du Poste de l'Ouest pour trouver, soit au rez-de-chaussée; soit au premier étage, le logement nécessaire aux agents indigènes du dit Poste, sans qu'il en résulte d'inconvénient pour l'ensemble du Personnel. Le Comité est donc d'avis qu'il y a lieu d'éviter la dépense d'environ Tls. 1,700 qu'occasionnerait la construction de mansardes sous la toiture pour le logement des indigènes, mais qu'il est bon en même temps d'adopter, pour la toiture, le dessin proposé par l'Ingénieur dans le plan soumis au Conseil à la séance générale du 16 Octobre, afin de conserver l'aspect architectural qu'il donne au bâtiment et de se réserver, dans l'avenir, une place qui pourra être utilisée pour les logements aujourd'hui inutiles.

La séance est levée à 4h. 45m.

COMITÉ DE L'ÉCOLE MUNICIPALE.

Séance du Comité de l'Ecole Municipale du 7 Mars 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 7 Mars, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité de l'Ecole Municipale se sont réunis dans la salle des séances du Conseil.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
 R. P. CROCHET,
 E. G. VOUILLEMONT,
 R. DE MALHERBE, *Secrétaire.*

Sur la proposition du R. P. CROCHET, Directeur de l'Ecole, M. E. G. VOUILLEMONT est élu Président du Comité.

Le compte-rendu de la séance du 11 Octobre 1892 est lu et approuvé.

Sur la proposition du R. P. CROCHET le Comité décide de proposer à l'approbation du Conseil l'institution d'une classe du soir, pour les anciens élèves de l'Ecole, qui leur permettrait de ne pas perdre le fruit des connaissances qu'ils ont acquises en français pendant leur séjour à l'Ecole et qui serait en même temps une occasion pour les professeurs de pousser plus avant leur étude de la langue française.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de rétablir le cours de français à l'usage des agents indigènes de la Garde Municipale et de prier le Président du Conseil de vouloir bien s'entendre à ce sujet avec M. le Gérant du Consulat Général de France. Le Comité pense aussi qu'il y aurait lieu, par un système de récompenses et de punitions, de stimuler le zèle des agents qui suivront ce cours.

Le Comité est d'avis que l'argent provenant de la vente des livres aux élèves de l'Ecole soit porté à un compte spécial que tiendra le Directeur de l'Ecole.

Le Comité adopte pour l'Ecole le petit cours élémentaire d'histoire de DURUY, proposé par le Directeur.

En raison de l'agrandissement de l'Ecole, le Comité est d'avis de proposer au Conseil l'engagement d'un second coolie, le Directeur se faisant fort de ne pas dépasser la somme de \$10 par mois pour deux coolies, au lieu de Tls. 5 que coûte actuellement un seul coolie.

La séance est levée à 4 heures 30m.

Séance du Comité de l'Ecole Municipale du 7 Décembre 1893.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 7 Décembre, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Comité de l'Ecole Municipale se sont réunis au Comptoir National d'Escompte de Paris, sous la présidence de

M. E. G. VOUILLEMONT.

Etaient présents :

MM. J. C. BOIS,
le Rev. P. LEMERCIER, *Directeur de l'Ecole*,
R. DE MALHERBE, *Secrétaire*.

Le compte-rendu de la séance du 7 Mars est lu et approuvé.
Lecture est donnée du rapport suivant du Directeur de l'Ecole :

ECOLE MUNICIPALE.

Compte-rendu de l'année scolaire 1893.

La rentrée s'est effectuée le 4 Mars. Nombre des élèves admis à cette date : 109, se répartissant en 52 nouveaux et 57 anciens sur 71.

L'école comprend trois divisions ; chacune de ces trois divisions compte 2 sections. La 1ère. section fait du français le matin et du chinois le soir. La 2ème. section fait du chinois le matin et du français le soir.

1ère. division, 1ère. section : au 4 Mars16 élèves.
actuellement10 „

2 élèves jugés trop faibles ont passé dans la seconde section.

4 „ ont été placés—1 comme professeur à l'école,
1 comme interprète à la police,
2 chez Yu-Sing.

D'où $16 - 6 = 10$ élèves.

2ème. section : au 4 Mars... ..16 élèves.
actuellement14 „

- 1 élève, parti avec sa famille dans une autre province.
 -1 „ renvoyé aux vacances de l'été pour avoir mal passé l'examen.
 -2 „ jugés trop faibles ont passé dans la 1ère. section de la 2e. division.

+2 „ venus de la 1ère. section.

D'où $16 - 4 + 2 = 14$ élèves.

2ème division, 1ère. section : au 4 Mars... .. 15 élèves.
 actuellement 13 „

-4 élèves, jugés trop faibles ont passé dans la seconde section.

+2 „ venus de la 1ère. division, 2ème. section.

D'où $15 - 4 + 2 = 13$ élèves.

2ème. section : au 4 Mars... .. 12 élèves.
 actuellement 14 „

+4 élèves de la 1ère. section.

+1 „ venu de la 3ème. division, 1ère. section.

-1 „ renvoyé.

-1 „ parti de lui-même.

-1 „ jugé trop faible a passé dans la 3ème. division, 2ème. section.

D'où $12 + 5 - 3 = 14$ élèves.

3ème. division, 1ère. section : au 4 Mars 26 élèves.
 actuellement 24 „

-1 élève renvoyé.

-1 „ jugé de force suffisante pour monter dans la 2ème. division, 2ème. section.

D'où $26 - 2 = 24$ élèves.

2ème. section : au 4 Mars... .. 24 élèves.
 actuellement 31 „

-4 élèves renvoyés.

+1 „ descendu de la 2ème. division, 2ème. section.

+10 „ admis dans le courant de l'année ou après les vacances de l'été. $24 - 4 + 11 = 31$ élèves.

Total des élèves actuellement à l'Ecole :

1ère. division $10 + 14 = 24$

2ème. „ $13 + 14 = 27$

3ème. „ $24 + 31 = 55$

— 106 élèves.

Tous suivent le cours de français. Tous, excepté deux, consacrent au chinois la moitié de leur temps.

Nous avons : 4 élèves de 7ème. année.

2 „ 6ème. „

7 „ 5ème. „

7 „ 4ème. „

11 „ 3ème. „

19 „ 2ème. „

49 „ 1ère. „

7 élèves entrés depuis Septembre.

Total...106

Résumé : Rentrés au 4 Mars	109
Ayant quitté l'école dans le courant de l'année scolaire						13
Dont placés	4
Ont quitté d'eux-mêmes	2
Ont été renvoyés soit pour insuccès aux examens, soit pour inculpation	7
Entrés dans le courant de l'année scolaire				10
Elèves ayant passé par l'Ecole pendant l'année scolaire 1893:						119

L'allocation de 2,200 taëls répartie entre ces 119 élèves, porte à Tls. 18 par an le coût de chaque enfant. L'allocation de 2,400 taëls à Tls. 20 par enfant et par an.

Classe des Agents de la Garde.—Total 62, divisés en 3 sections, dont 2 assistent ensemble aux mêmes classes.

D'où : Total des agents présents à chaque classe=41.

Le R. P. LEMERCIER ajoute que la classe du soir pour les anciens élèves de l'Ecole, qu'il avait été question d'instituer, à la séance du 7 Mars dernier, a dû être abandonnée, faute d'un nombre suffisant d'élèves disposés à la suivre.

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole, le Comité est d'avis d'accorder une gratification d'un mois d'appointements au professeur Joseph Zié, qui vient de se marier.

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole, le Comité est d'avis d'accorder les augmentations d'appointements suivantes :

à Barthélemy Tsang, premier professeur de français, \$2.50 par mois, portant à \$27.50 ses appointements mensuels dont le chiffre maximum, à accorder ultérieurement, ne devra pas dépasser \$30 ;

à Joseph Zié, 2ème. professeur de français, \$3 par mois, portant ses appointements mensuels à \$25, leur chiffre maximum ;

à Stanislas Sen, 3ème. professeur de français, \$1 par mois, portant ses appointements mensuels à \$20 leur chiffre maximum ;

à chacun des trois professeurs de chinois, Tsang Hin-King, Tsang Pah-Sen, et Tsang Si-Sen, \$2 par mois, portant leurs appointements mensuels à \$12, leur chiffre maximum.

Le Comité décide de demander au Conseil de porter à Tls. 2,400 le chiffre alloué à l'Ecole Municipale dans le projet de Budget pour 1894.

La séance est levée à 4h. 30m.

TRAVAUX PUBLICS.

COMPTE-RENDU DES DEPENSES

faites pendant l'année 1893.

Le crédit total alloué pour les travaux à exécuter pendant l'année 1893 est de	Tls.	72,000.00
Les travaux exécutés pendant l'année 1893 ont donné lieu à une dépense de	,,	56,103.51
Soit au total sur le Titre II, Travaux Publics, une balance disponible de.....	Tls.	15,896.49

L'Ingénieur de la Municipalité Française.

J. CHOLLOT.

Shanghai, le 30 Décembre, 1893.

	Taëls c.	Taëls c.
CHAPITRE 1.—PERSONNEL.		
Art. 1. Personnel Européen:		
Solde du Personnel Européen.....	5,647.23	
Art. 2. Personnel Chinois:		
Solde du Personnel Chinois	6,115.01	11,762.24
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX.		
Art. 1. Entretien et Remplacement du Matériel :		
Réparation des Stores dans les divers Bâtiments	62.77	
Réparation de la voiture de l'Ingénieur	57.50	
Achat d'un jinrickshaw pour l'Ingénieur.....	21.62	
Réparation de 2 bateaux à ordures	45.89	
Fourniture de 70 livres de cordes de Manille pour bateaux	9.31	
Réparation de 13 poëles de chauffage et 3 de cuisine.....	33.01	
Fourniture de tuyaux de poëles	12.51	
Remplacement d'une corde en fil d'acier et mise en place au treuil du Sémaphore	19.40	
Balais et paniers pour le service de la salubrité.....	99.21	
Peaux de bœuf et de mouton pour harnais.....	88.34	
Charbon pour la forge	38.50	
Réparations, peinture des tombereaux, brouettes, pioches, râteaux, fourniture de vis, clous, pointes, suif, huile, fer et acier	242.45	
	680.51	
Art. 2. Entretien des Bâtiments Municipaux et de leurs dépenses:		
Fourniture de bordures droites et circulaires pour le Dépôt du Matériel	146.28	
Fourniture et pose de bourrelets	43.63	
Réfection de la toiture des prisons au Poste de l'Ouest	108.87	
Peinture des appartements du Chef de la Garde.....	73.10	
Réparation des grilles et portes en fer du jardin de l'Hôtel Municipal.....	80.00	
Réparations diverses au logement de l'Ingénieur, Dépôt du Matériel.....	849.90	
Fourniture et pose d'une poutre en fer, double T, aux prisons, en remplacement d'une en bois	90.00	
Réparation du logement du Sous-Chef, Poste de l'Est	100.00	
Grosses réparations à l'Hôtel Municipal	2,500.00	
Entretien, réparations et fournitures diverses dans les Bâti- ments Municipaux	392.89	
	3,884.67	4,565.18
CHAPITRE 3.—ENTRETIEN DES OUVRAGES DE LA VOIE PUBLIQUE.		
Art. 1. Pavage :		
Remaniement du pavage sous les hangards, au Dépôt du Matériel.....	66.87	
Réparations d'excavations, voies diverses.....	80.45	
	147.32	
à reporter.....Taëls ...	147.32	16,327.42

	Report.....Taëls ...	147.32	16,327.42
Art. 2. Macadamisage :			
	Quai de France, (Nord) entre le quai de la Pagode et le Yang-King-Pang.....	2,155.21	
	Rue Touranne, Rue de l'Administration, rue du Moulin et Excavations Voies diverses.....	1,832.12	
			3,987.33
Art. 3. Journées d'Ouvriers :			
	Quai de France, Nord	524.62	
	Quai Confucius prolongé.....	41.47	
	Quai de la Brèche, près de la Pagode de Ningpo	37.31	
	Rue Touranne, entre la Rue du Consulat et le quai de la Brèche, Rue de l'Administration entre le quai du Yang-King-Pang et la Rue du Consulat	16.08	
	Excavations, Voies diverses	83.13	
		109.83	
			762.44
Art. 4. Trottoirs :			
	Rue du Moulin, fourniture et pose de caniveaux en dalles de Sootchéou, raccordement du pavage, main d'œuvre	99.70	
	Rues Takou et Fokieng, pavage Chinois	31.20	
	Rue du Consulat entre le No. 23 et la Rue Laguerre, pavage Chinois pour forme de trottoir en ciment, fourniture de sable, ciment, main d'œuvre	39.33	
	Entre les Rues Takou et Fokieng sur le quai de France, Sud, trottoir au coaltar	13.29	
			183.52
Art. 5. Murs de Quais :			
	Néant
Art. 6. Ponts et Pontons :			
	Achat de peinture, planches, coaltar et main d'œuvre pour les Pontons du Consulat, des Messageries et du débarcadère de l'Est.....	...	62.15
Art. 7. Egoûts et Puisards :			
	Achat de 10 barriques de ciment	36.37	
	Achat de 30 gallons d'acide phénique	39.65	
	Réparations diverses, fourniture de chaux	20.64	
			96.66
			5,239.42
CHAPITRE 4.—EAUX ET ÉCLAIRAGE.			
Art. 1. Service des Eaux :			
	Sect. 1. Entretien de 60 bornes-fontaines d'après contrat	800.00
	Sect. 2. Installation et réparations d'appareils :		
	Installation de 2 bouches sous trottoirs	192.06	
	Poste de l'Est, Installation d'eau dans les W. C.	133.03	
	Do. do. do. chez les sous officiers	53.69	
	Ecole Municipale, Construction d'urinoirs	26.71	
	Réparations diverses	330.18	
			735.67
	à reporter.....Taëls ...	1,035.67	21,566.84

Report.....Taëls	...	1,035.67	21,566.84
Art. 2. Service de l'Eclairage :			
Sect. 1. Eclairage des rues et édifices publics	6,527.99	
Sect. 2. Installation d'appareils—Entretien et Réparations, fournitures diverses.....	...	626.80	8,190.46
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES.			
Art. 1. Service des Ecuries :			
Entretien et Location des chevaux	2,385.23	
Art. 2. Entretien des Jardins et du Cimetière :			
Achat de 70 morceaux de dalles en granit	70.00		
Fourniture de chaux, ciment, briques, main d'œuvre pour construction de tombes	77.07		147.07
Art. 3. Route Française de Sicawei :			
Pour mise en état de viabilité entre la Rue Palikao et le Pont de l'Arsenal.....	...	751.58	
Art. 4. Fête Nationale :			
Achat de Lampes, de bougies, de verdure, et journées d'ouvriers	523.91	
Art. 5. Frais Imprévus :			
Menus frais pour le Service des Travaux.....	...	152.61	
Art 6. Fourniture de Bureaux	99.36	4,059.76
CHAPITRE 6.—TRAVAUX NEUFS ET EXPROPRIATIONS.			
Art. 1. Travaux Neufs :			
Construction d'un Pont métallique avec deux culées en granit de Sootchéou. Installation d'une passerelle provisoire	7,676.84		
Construction d'un mur de quai en bois entre les Ponts 3, 4, et 5	4,629.15		
Installation de 2 passerelles militaires (type Eiffel) au quai Confucius et au bout de la Rue de Saïgon	308.47		
Pour frais de transfert des Lots 1453 et 175 (pour les abattoirs). Ainsi qu'une somme à valoir sur le prix d'achat du terrain.....	282.72		
Viabilité, quai du Yang-King-Pang, entre les Ponts 3, 4 et 5	775.07		13,672.25
à reporter.....Taëls	...	13,672.25	33,817.06

	Report.....Taëls	...	13,672.25	33,817.06
Art. 2. Expropriations :				
1°—M. Chun-fai-ting, Directeur de la C. M. S. N. Co., Expropriation d'une parcelle du lot No. 64, quai de France, Sud.				
Superficie : 0m. 0. 8. 3. 4. 7. à Tls. 9,350.00=		780.44		
Frais d'acte de Vente		11.61		
2°—M. Robert, procureur des Missions Etrangères, Expro- priation de 2 parcelles de terrain faisant partie du lot No. 69.				
Superficie : 0m. 1. 5. 8. 1. 3. 4. à Tls. 9,350.00=		1,478.55		
Frais d'acte de Vente		20.49		
3°—Achat d'un terrain au Sr. Wang-Ou-ching pour la construction d'abattoirs, suivant acte de vente No. 11 passé au Consulat Général de France à Shanghai			6,245.66	
4°—Pour acte de contrat de vente et version chinoise (terrain des abattoirs)			77.45	
			<u>8,614.20</u>	
				<u>22,286.45</u>
				<u>56,103.51</u>
		Total des Dépenses pour 1893	Taëls	56,103.51

CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

Art. 1.—*Personnel Européen :*

Par suite du départ de l'Ingénieur et du décès du Surveillant des Travaux, ces postes étant restés sans titulaires pendant plusieurs mois, une économie de Tls. 292.77 a été réalisée sur le présent article.

Art. 2.—*Personnel Chinois :*

L'économie de Tls. 344.99 est produite par la suppression de deux coolies du service des vidanges, l'absence d'ouvriers employés au mois et les retenues infligées.

CHAPITRE 2.—MATÉRIEL ET BATIMENTS MUNICIPAUX.

Art. 1.—*Entretien et remplacement du Matériel :*

Les pioches, harnais, tombereaux et brouettes ont pu être conservés en service cette année après de sérieuses réparations, il en résulte une économie de Tls. 819.49 sur les prévisions budgétaires de cet article.

Art. 2.—*Bâtiments Municipaux :*

Malgré de grosses réparations qui n'avaient pas été prévues au budget, notamment : la réfection de la toiture de l'Hôtel Municipal, qui a été complètement recouvert en tôle ondulée ; —la reprise en sous-œuvre des murs, côté Nord ; —la peinture à l'huile des murs extérieurs ; —le remaniement des couvertures des annexes de l'Hôtel ; —le blanchiment et badigeon de ces annexes ; —la peinture et réparation de la grille et des portes d'entrée ; —la réparation de la toiture des prisons à l'Ouest et la pose d'une poutre en fer sous le vérandah du préau, nous laissons cet article avec une économie de Tls. 215.33.

CHAPITRE 3.—ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE.

Art. 1.—*Pavage :*

Sur cet article, il reste disponible Tls. 852.68 qui étaient destinés à la réfection du pavage dans le quartier de l'Est qui n'a pas été exécuté en raison du départ de l'Ingénieur.

Art. 2.—*Macadamisage :*

Sur le présent article il reste une balance de Tls. 12.67.

Le Quai de France, Nord, entre le Pont de la Pagode et le Yang-King-Pang, qui n'avait pas été rechargé depuis cinq ans, a nécessité une dépense de matériaux assez forte.

Le macadamisage d'une partie des rues Touranne, de l'Administration et du Quai de la Brèche a été effectué dans le courant de l'exercice.

Art. 3.—*Journées d'ouvriers :*

La dépense pour journées d'ouvriers s'élève à Tls. 762.44, laissant une balance disponible de Tls. 737.56.

Art. 4.—*Trottoirs :*

La seule dépense un peu forte imputée sur cet article est la fourniture et la pose de caniveaux dallés dans la Rue du Moulin, et la construction de trottoirs en ciment entre le No. 23, Rue du Consulat, et la Rue Laguerre.

Il reste donc disponible sur cet article Tls. 1,316.48.

Art. 5.—*Entretien des Murs de Quais :*

Sur les prévisions inscrites au Budget du présent exercice, aucune dépense à porter. Reste disponible Tls. 3,300.

Art. 6.—*Ponts et Pontons :*

La seule dépense portée à cet article est la peinture des pontons dits des Messageries et du Consulat, et le coaltarage de l'embarcadère aux ordures à l'Est.

Reste disponible Tls. 237.85.

Art. 7.—*Egoûts, Puisards et Urinoirs publics:*

L'entretien des drains, egoûts, puisards et leur désinfection n'ont occasionné qu'une dépense de Tls. 96.66, laissant disponible Tls. 203.34.

CHAPITRE 4.—EAUX ET ECLAIRAGE.

Art. 1.—*Service des Eaux:*

La dépense sur cet article comprend l'entretien à forfait de 60 bornes-fontaines à Tls. 5, soit Tls. 300 pour l'année, et les réparations aux bouches d'arrosage ou d'incendie, ainsi qu'aux appareils en service dans les bâtiments.

Ces derniers appareils ont demandé une réparation sérieuse à la suite des froids de l'hiver dernier.

L'article comprend en outre les frais d'installation de l'eau dans les W. C. du Poste de l'Est et de l'Ecole Municipale, la pose de deux bouches sous trottoirs à la Rue Palikao, etc., etc.

Tous ces travaux ont été, en majeure partie, exécutés fin 1892, occasionnant un excédant de Tls. 335.67 sur le présent exercice.

Art. 2.—*Service de l'Eclairage:*

La dépense pour l'éclairage pendant l'année 1893 s'élève à Tls. 7,154.79.

Pour l'éclairage, Voie publique	\$ 6,546.87
„ Bâtiments Municipaux	2,191.66
Logements des Employés	310.45
Frais d'allumage, extinction et nettoyage des lanternes	460.80
Entretien et réparations	130.30
	<hr/>
	\$ 9,640.08

A déduire 5 % sur la consommation faite dans les Bâtiments Municipaux et Logements des Employés, soit \$131.73.

CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES.

Art. 1.—*Service des Ecuries :*

La suppression du mode d'enlèvement des vidanges au moyen de voitures couvertes et de camions a permis de diminuer 5 chevaux, donnant ainsi une économie de \$67.50 par mois. La suppression d'un cheval pour le Service de la Salubrité et d'un second coolie pendant 6 mois, pour le Service de l'Ingénieur ont complété l'économie de Tls. 614.77 sur le présent article.

Art. 2.—*Entretien des Jardins Municipaux et du Cimetière :*

L'établissement d'une clôture en planches et la construction de 2 nouveaux terre-pleins portés au budget de 1893 n'ayant pas été exécutés, nous avons à cet article une économie de Tls. 852.93.

La dépense de Tls. 147.07 a été occasionnée par l'achat de 70 dalles de granit et la fourniture de chaux, briques et ciment nécessaires à la construction des tombes.

Art. 3.—*Route de Si-ha-wei :*

Nous avons là un excédant de dépense de Tls. 351.58 provenant de la mise en état de viabilité de la route entre la rue de Ningpo et le Pont de l'Arsenal.

Art. 4.—*Fête Nationale :*

Cet article donne un excédant de Tls. 23.91 provenant de l'achat de cordes de Manille, fil de fer et journées de coolies, employés à la consolidation de l'arc de triomphe du Quai de France les 11, 12 et 13 Juillet au moment du typhon.

Art. 5.—*Frais Imprévus :*

Il reste disponible sur cet article Tls. 272.39.

Art. 6.—Fournitures de Bureaux :

Un excédant de dépense de Tls. 24.36 occasionné par l'achat de livres et imprimés pour l'exercice 1894.

CHAPITRE 6.—TRAVAUX NEUFS ET EXPROPRIATIONS.

Art. 1.—Travaux Neufs :

Les travaux neufs exécutés pendant l'année 1893, sont :

1°—La construction d'un pont métallique avec deux culées en granit de Sootchéon à la traverse de la rue Montauban et du Szechuen road sur le Yang-King-Pang.

2°—L'installation de 2 passerelles Eiffel au droit de la rue Saïgon et du Quai Confucius prolongé.

3°—La reconstruction du mur de quai en bois sur le Yang-King-Pang entre les ponts Nos. 3, 4 et 5, ainsi que la viabilité sur cette partie.

Tous ces travaux ont donné lieu à une dépense de Tls. 13,672.55, laissant une balance disponible de Tls. 12,327.45 sur le présent exercice.

Art. 2.—Expropriations :

Les expropriations pour la présente année ont produit un excédant de Tls. 5,614.20.

Nous avons détaillé, aussi longuement que le cadre de ce compte-rendu nous le permettait, les dépenses du présent exercice ; nous ne croyons pas utile de nous y arrêter davantage. Mais il est de notre devoir de faire ressortir l'acquisition d'un terrain que l'Administration vient d'ajouter aux immeubles qu'elle possédait déjà et destiné à la construction d'abattoirs.

Ces abattoirs, une fois élevés, feront disparaître tous les établissements clandestins similaires à l'Ouest de la Concession.

Les plans et devis sont à l'étude et le cahier des charges va être bientôt terminé. Nous espérons, si on procède à l'adjudication dans le courant d'Avril prochain, pouvoir assurer le service des abattoirs de la Concession pour la fin de l'année 1894.

L'Ingénieur de la Municipalité,

J. CHOLLOT.

Shanghai, le 30 Décembre, 1893.

The first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the

the fifth is the fact that the

the sixth is the fact that the

the seventh is the fact that the



the eighth is the fact that the

the ninth is the fact that the

the tenth is the fact that the

the eleventh is the fact that the

the twelfth is the fact that the

the thirteenth is the fact that the

the fourteenth is the fact that the

GARDE MUNICIPALE.

Rapport au Conseil Municipal pour 1893.

MESSIEURS,

Appelé fin Décembre 1892 au commandement de la Garde de la Concession Française, et entré en fonctions courant Février dernier, je me suis mis résolument à l'œuvre pour étudier les divers rouages du service, tels qu'ils marchaient sous l'impulsion donnée par mon prédécesseur et sous la direction intérimaire de M. JARNO, Sous-Chef, dont la collaboration m'a été précieuse au début et continue à être de la plus grande utilité.

J'ai eu le temps de me rendre familier avec ces diverses rouages, et je crois pouvoir aujourd'hui, en toute connaissance de cause, vous présenter, Messieurs, un rapport aussi détaillé que possible sur les attributions et les nécessités du service de la Garde, mettre sous vos yeux les résultats acquis pendant l'année 1893 et demander certaines modifications ou améliorations paraissant nécessaires dans l'intérêt du service.

Ci-joint :

- 1°—Un état numérique du personnel de la Garde ;
- 2°—Un état récapitulatif des arrestations faites en 1893 ;
- 3°—Un état comparatif des recettes faites par les soins de la Garde en 1892 et 1893 ;
- 4° et 4°*bis*—Deux états comparatifs des dépenses faites en ces mêmes années.

Ces cinq documents, sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler votre attention, donnent lieu aux remarques suivantes :

1° *Personnel.*—Il manque, depuis quelques jours seulement, un agent européen pour que le personnel de la Garde soit au complet; les vacances qui se sont produites dans le courant de l'année ont pu être remplies sans difficultés dans le cadre indigène par suite du nombre de demandes d'emploi toujours supérieur au nombre de vacances, et sans trop de retard dans le cadre européen, que nous recrutons actuellement parmi les marins du commerce, anciens marins de l'Etat de préférence, à la condition expresse d'être de nationalité française. Il existe encore dans la Garde neuf agents d'origine étrangère: 1 Autrichien, 1 Belge et 7 Grecs. A part quelques cas d'intempérance assez rares, les agents d'origine étrangère remplissent bien leurs devoirs, et il n'y a pas lieu jusqu'à présent d'en demander le remplacement par des Français, si ce n'est par voie d'extinction.

2° *Arrestations.*—Les arrestations d'Européens s'élèvent à 20, dont 16 pour des faits de peu d'importance, 3 pour escroquerie, (deux Suisses et un Bavarois), qui ont été jugés en cour mixte et condamnés à l'expulsion après trois mois de prison pour l'un et deux mois pour les autres; ils avaient été en outre reconnus coupables de fabrication de faux cachets de divers Consulats; une femme d'origine Autrichienne gardée en notre prison pour tentative d'assassinat sur un Français a été envoyée en Europe après instruction de la cause faite par M. le Consul Général d'Autriche-Hongrie.

Les arrestations d'indigènes, avec un chiffre inférieur d'environ 500 à celui de 1892, ne présentent pas de faits graves, si ce n'est quelques vols d'une certaine importance, mais ne dépassant pas la valeur de cinq cents taëls.

3° *Recettes.*—L'état comparatif des recettes faites par les soins de la Garde, en 1892 et 1893, fait ressortir pour 1893 un plus perçu de Tls. 2,350 en chiffre rond, provenant surtout de la perception des licences sur les brouettes pour Tls. 1,150, sur les voitures pour Tls. 450, et des amendes pour Tls. 240. Si le chiffre des Jin-rick-shas est resté stationnaire, cela tient à une sorte de protestation qui s'est produite de la part de tous les loueurs de véhicules au mois de Juillet, au moment de l'application de la nouvelle mesure qui limite à 6 jours au lieu de 10 le délai accordé aux loueurs de véhicules pour se procurer les licences (les jin-rick-shas seules ont maintenu cet acte de protestation pendant

quelques mois, tout en progressant lentement); en Décembre le relèvement a été plus sensible et il y a tout lieu d'espérer que le mouvement en hausse s'accroîtra de plus en plus, surtout maintenant que la nouvelle mesure est bien acceptée et que les loueurs n'ont plus intérêt à bouder contre eux-mêmes.

4° *Dépenses.*—Les dépenses pour la Garde se balancent pour 1893 par une économie de Tls. 2,000 sur l'allocation du budget, et sont inférieures d'environ Tls. 300 à celles de 1892, sans tenir compte de la réserve faite au paragraphe ci-après.

Quelques articles se soldent par un déficit qu'il y a lieu d'expliquer :

1° *Achat de matières premières pour le personnel européen.*—Il a été payé en Août une facture "Servant" de Tls. 400 pour marchandises perdues en mer, non-assurées, qu'il a fallu remplacer par un nouvel achat; d'où double dépense au préjudice du budget de la Garde.

2° *Menus frais et dépenses imprévues.*—Cet article comprend à tort Tls. 115 payés pour étamine et plaques émaillées de voitures, dont la dépense n'est pas spécialement prévue au budget de la Garde.

3° *Fournitures de bureau.*—Le budget ne comprend que Tls. 50 pour cet article, somme appliquée pour la première fois en 1893, mais notoirement insuffisante.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Hygiène.—Quelques foyers d'infection déjà signalés en temps existent toujours et se développent de plus en plus :

1°—Le canal qui limite notre Concession au Nord-Ouest, depuis Siemen jusqu'au pont No. 1, conserve dans son lit toutes les immondices qui y sont jetées par les riverains depuis des années et que la marée descendante n'entraîne jamais.

2°—Derrière le poste de l'Est, à la sortie du canal des Remparts, du côté chinois, deux monticules qui grossissent et grandissent tous les jours, reçoivent sans cesse toutes les balayures et ordures du faubourg de Tongkadou. Entre ces monticules et sur les côtés existent des cloaques en permanence; derrière eux, adossés au faubourg, sont établis des cabinets d'une malpropreté notoire; de tous ces points les vents d'Est apportent sur notre Concession les odeurs les plus corrompues,

surtout pendant les mois de grande chaleur ; état de choses que l'autorité chinoise pourrait améliorer, mais dont elle ne semble nullement se préoccuper.

3°—Au point de jonction de la rue Ningpo avec la rue Palikao, un angle saillant, ayant pour base la rue Palikao, forme un terrain vague, non enclos, sur notre Concession, où les Chinois viennent déposer leurs ordures de jour comme de nuit, ce qui rend ce point particulièrement désagréable pour les passants. Il y aurait lieu de clore ce terrain pour qu'il soit impossible d'y pénétrer, ou d'y établir des cabinets d'aisance fermés.

4°—Une autre cause de corruption de l'air provient du défaut d'abattoir officiel du côté de Passegio. Chaque boucher tue où cela lui plait, sans contrôle et sans observer les plus simples règles de l'hygiène, jetant les détritux sur les quais, dans le canal, un peu partout ; souvent ils abattent leurs bestiaux dans le canal même, sur des bateaux, au milieu d'une malpropreté déplorable.

Cet état de choses est heureusement appelé à disparaître dès que l'Administration de la Concession aura pu mettre à exécution son projet de construction d'un abattoir municipal.

5°—Je dois mentionner également le canal qui limite notre Concession au Sud, le long des remparts de la Cité ; canal qui a bien été curé, mais imparfaitement, pendant l'été dernier. Pour l'assainissement de ce côté de la Concession un nouveau curage serait nécessaire ; il pourrait être mieux fait maintenant, pendant la saison froide, et avec moins d'inconvénient que pendant le temps des chaleurs.

Incendies.—Cinq incendies d'une certaine gravité ont eu lieu cette année sur notre Concession : 1° le 16 Janvier, par une nuit glaciale, 28 maisons ont été détruites rue du Consulat et rue Discry ; 2° le 31 Mars, au No. 37 quai de France, la toiture, 2 chambres et le mobilier ont été brûlés ; 3° le 24 Octobre, un feu des plus violents a consumé en deux heures plus de cent maisons rue de l'Est et rue Ming-hong ; 4° le 18 Novembre, rue Porte-du-Nord, deux maisons brûlées ; 5° le 28 Novembre, cité 129, rue Touranne, trois maisons incendiées et deux enfants restés sous les décombres.

Huit feux de cheminée ou commencements d'incendie ont pu être éteints promptement sans suites graves.

Les incendies sont généralement causés par quelque imprudence des habitants, par quelque chute de lampe à pétrole, et il est malheureusement vrai que la plupart du temps les Chinois, au lieu de chercher à éteindre eux-mêmes le feu dès le début, perdent la tête, se sauvent et laissent ainsi se développer le feu en attendant les secours des pompes.

Nous devons signaler l'empressement des agents de la Garde à se porter sur les lieux d'incendie, et la promptitude et l'efficacité des premiers secours apportés par nos agents, qui réussissent le plus souvent à circonscrire le feu en attendant l'arrivée des pompiers et souvent aussi à l'éteindre dès le commencement. Mais ce qui manque parmi le matériel de secours ce sont les échelles; ce manque d'échelles empêche le plus souvent de diriger les pompes sur le foyer dangereux et d'arrêter plus tôt les progrès du feu.

Pour restreindre les dangers du feu une application sévère est faite de l'article XVIII du règlement de police et de voirie, surtout en ce qui concerne les dépôts de pétrole.

Eclairage.—L'éclairage de la Concession laisse beaucoup à désirer, le gaz éclaire mal, les becs s'éteignent trop souvent et certains quartiers sont parfois toute une nuit dans l'obscurité au grand contentement des malfaiteurs, des rôdeurs de nuit. D'autre part certaines rues ne sont pas pourvues d'un nombre de becs suffisant; telles les rues Palikao, Saïgon, Hué, Touranne, Discry, Takou, Fokien, qui auraient besoin d'un ou deux reverbères supplémentaires.

Joueurs, Vagabonds, Mendians.—Les joueurs de profession semblent avoir disparu de la Concession; les vagabonds suspects ont été moins nombreux; mais les mendiants et mendiante déguenillés, sales, repoussants, sont toujours en grand nombre; malgré leur renvoi journalier de la Concession ils ne cessent d'y revenir, ne trouvant dans la Cité ni abri ni protection.

Hôpital Chinois.—Bureau de Bienfaisance.—L'hôpital chinois, après plusieurs refus de recevoir les malades en danger de mort, a fait droit à nos réclamations, et depuis Avril dernier tout Chinois malade envoyé à l'hôpital par nos agents y est reçu immédiatement et soigné.

Le bureau de bienfaisance ne s'occupe pas des malades indigents abandonnés, qui sont du reste reçus maintenant à l'hôpital sans difficulté. Il s'occupe de l'enlèvement des cadavres abandonnés ou appartenant à des familles pauvres ; il distribue aussi des médicaments à certains malades pauvres soignés chez eux et donne des logements à bon marché à des Chinois malheureux, momentanément sans travail.

Il manque un établissement chinois pour les infirmes, les estropiés sans ressources qui existent en assez grand nombre et qui viennent exhiber leurs difformités, souvent leurs plaies hideuses, sur notre Concession. Renvoyés dans la Cité ils en ressortent le lendemain, les autorités chinoises ne s'en occupant pas. Il y a lieu cependant de porter à l'actif de celles-ci l'installation d'un établissement à la porte du Sud de Siemen, d'après les ordres de S. Ex. le Taotaï, pour nourrir un certain nombre de malheureux pendant l'hiver.

Hôtels européens.—Au commencement de l'année les hôtels européens étaient au nombre de 6 : dont l'Hôtel des Colonies et cinq établissements sur le Yang-King-Pang ; un de ces derniers a cessé d'être ouvert à la date du 1er Juin dernier.

Les registres d'entrées et de sorties des voyageurs que les hôtels doivent tenir (Article XXI du règlement de police municipale) négligés depuis quelque temps, ont été repris depuis le 1er Avril dernier et sont actuellement tenus avec régularité.

Hôtels chinois ou maisons de logeurs.—Les hôtels chinois ou maisons de logeurs ont été également mis en demeure de tenir le même registre, afin de faciliter la recherche et la reconnaissance des nombreux malfaiteurs venant de l'intérieur qui s'y cachent parfois, et aussi pour pouvoir constater l'identité des Chinois venus de loin en cas de mort ou d'accident quelconque.

Monts-de-Piété.—Les Monts-de-Piété, tous tenus par des Chinois, dépassent la centaine ; une trentaine de ces maisons présentent quelque importance, et il n'y en a que deux ou trois qui inspirent une certaine confiance. Ces établissements sont exempts de tout contrôle, de toute réglementation au point de vue du trafic, d'où de bien grands abus. Le premier vagabond venu peut y engager le produit des vols les plus considérables ; ni nom, ni origine, ni aucune garantie ne sont exigés

des déposants, de sorte que les voleurs ont toujours beau jeu pour cacher les objets volés, se cacher eux-mêmes et échapper à la poursuite de la justice. Il serait peut-être possible d'exiger la tenue d'un registre sur lequel seraient inscrits la date du dépôt, le nom et l'adresse des déposants, et de rendre les chefs de maison responsables des fausses déclarations de ces derniers.

Maisons de tolérance.—Les maisons de tolérance, toutes exclusivement chinoises, sont au nombre d'environ 200, réparties entre les quartiers de l'Est et du centre; elles donnent rarement occasion de sévir contre elles.

Cependant quelques abus ont pu être découverts dans le courant de cette année: mauvais traitements infligés à des filles par les maîtresses de maison, filles engagées ou gardées malgré elles, etc., abus qui ont été suivis à deux reprises successives d'une répression telle, par jugement de la Cour Mixte, que, depuis ces exemples, les mêmes abus ne se sont pas renouvelés.

Une surveillance spéciale est du reste exercée sur tous ces établissements par nos détectives, sous la direction du détective No. 1, qui se montre intelligent, zélé, intègre, et très dévoué dans le service.

Fumeries d'opium et Débits de boissons.—Les fumeries d'opium et débits de boissons chinois sont soumis à un règlement auquel ces maisons se conforment sans trop de difficultés. Suivant accord intervenu en Mai 1891, entre les autorités des deux Concessions, l'accès des fumeries a été interdit aux femmes et la surveillance exercée à cet effet a donné un bon résultat.

Prisons.—Les prisons des trois postes sont en bon état au double point de vue de la sûreté et de l'hygiène. Les murs de la maison d'arrêt, construits en briques au poste de l'Ouest, ne paraissent cependant pas d'une solidité à toute épreuve contre une tentative d'évasion de la part de quelques prisonniers dangereux. Une surveillance toute spéciale de la part du Geôlier et des agents de la Garde devient d'autant plus nécessaire et est continuellement observée en vue de prévenir toute tentative d'évasion par percement de mur à l'intérieur. Par ailleurs la maison d'arrêt est bien aménagée; la séparation des sexes se fait dans les meilleures conditions, ainsi que la séparation des

différentes catégories de prisonniers : en prévention, en prison, à la cangue, prisonniers pour dettes, etc.

Prisonniers européens.—Les quelques prisonniers européens à longue détention, au nombre de 5, dont un Français, que nous avons eus dans le courant de l'année, ont pu être logés séparément et nourris à la cantine des agents de la Garde moyennant remboursement des dépenses par le budget municipal, sauf pour la femme Berthe Leitner, d'origine Autrichienne, poursuivie pour tentative d'assassinat, dont les frais divers occasionnés par son incarcération ont été remboursés par le Consulat Général d'Autriche-Hongrie.

Prisonniers indigènes.—La propreté corporelle des prisonniers indigènes, détenus à la maison d'arrêt pour une durée plus ou moins longue, avait été depuis longtemps négligée ; sur notre demande les frais généraux inscrits au budget pouvoient à l'achat des ingrédients nécessaires pour permettre deux fois par semaine aux prisonniers d'entretenir la propreté du corps et de leurs effets.

La nourriture des prisonniers indigènes est bonne ; elle est fournie par un entrepreneur chinois à raison de 52 sapèques par jour et par prisonnier. Le chiffre des rations (en comptant deux rations par jour pour la somme de 52 sapèques) délivrées en 1893 a été de 21,000 avec, une diminution de 3,500 sur l'exercice de 1892.

Il n'existait plus de registre d'érou à la maison d'arrêt depuis Novembre 1889 ; nous en avons fait ouvrir un à partir du 1er Avril dernier. Chaque prisonnier porte sur les effets son numéro d'inscription et devient ainsi plus facile à reconnaître en cas de besoin.

No. 5, état numérique des prisonniers détenus à la maison d'arrêt en 1893.—Il est joint à ce rapport un état numérique sous le No. 5, des prisonniers détenus à la maison d'arrêt pendant l'année 1893, avec la désignation des peines auxquelles ils avaient été condamnés par la Cour Mixte.

Logement de la Garde.—Dans un rapport daté du 16 Septembre dernier, j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention du Conseil sur les améliorations qu'il me paraît désirable d'apporter aux logement de la Garde au Poste Central et que des travaux assez simples devraient rendre

possibles. Le poste de l'Est est bien aménagé pour le moment ; quant au poste de l'Ouest, il vient d'être l'objet d'une étude spéciale de la part du service des Travaux pour le changement de la toiture et autres modifications nécessaires.

Habillement.—Le magasin est pourvu des matières nécessaires pour l'entretien de la tenue des agents européens ; une commande importante a été faite en France en Septembre dernier pour les besoins de l'exercice 1894. Pour les agents indigènes l'achat des matières premières est fait sur place.

Casques.—La coiffure d'été des agents européens, qui date de 1888, ne remplit pas suffisamment les conditions voulues pour la saison chaude : le casque actuel est lourd, et ne garantit pas bien du soleil. Comme son remplacement devra se faire par suite d'usure il y aurait lieu de se préoccuper de trouver un modèle de casque plus léger, ayant les bords mieux disposés.

Chaussure.—Les agents indigènes sont pourvus maintenant de bonnes chaussures pour toutes les saisons ; ils apprécient la faveur que vient de leur faire le Conseil d'Administration Municipale en les dotant de demi-bottes fortes et légères, dont le besoin est justifié par les exigences du service sous les différentes variations de température du pays.

Pour les agents européens la chaussure fabriquée sur place fait un très bon usage ; il sera bon à tous les points de vue de ne plus la faire venir de France, de continuer à la faire fabriquer ici même.

Armement.—L'armement est en bon état ; le tir d'automne n'a pu se faire cette année, le polygone n'étant pas libre par suite des difficultés soulevées par les propriétaires des nouvelles constructions élevées près de la butte ; le prochain tir ne pourra sans doute avoir lieu qu'en Janvier ou Février.

Matraques.—Les agents n'ayant pas de fourreau pour la matraque, seule arme défensive qu'ils aient sur eux dans le service, sont obligés de la tenir à la main ou cachée dans la manche ; mais par cela même ils ont un bras qui n'est pas complètement libre, et lorsque les deux

bras sont nécessaires pour faire une arrestation ou toute autre opération, l'agent se trouve souvent gêné par cette matraque qu'il est obligé de garder à la main. Il serait utile de munir les agents de notre Concession, comme le sont les agents de la Concession voisine, d'un fourreau qui, en recevant la matraque, leur laisserait les deux bras libres. Mais ce fourreau devra être fait et placé de telle façon que la matraque s'y trouve en sûreté et que l'agent puisse la prendre facilement en cas de besoin.

Service des Agents.—Les sous-officiers et agents en général mettent de la bonne volonté dans le service, beaucoup même d'entre eux y mettent un véritable zèle pour découvrir et signaler les contraventions donnant lieu à l'amende. Tous arrivent petit à petit à comprendre la véritable mission de la Garde : protéger et non tracasser ; prévenir les crimes, délits, contraventions pour n'avoir pas à réprimer ; éviter de faire des arrestations illégales, maladroitement ou inopportunes ; veiller avec prudence et énergie à la sûreté des personnes et des propriétés en prévenant le mal autant que possible et en recherchant avec soin les coupables quand il y a lieu.

Cours de français pour les agents indigènes.—Depuis 6 mois les agents indigènes suivent un cours de français à l'Ecole Municipale de la Concession. Le résultat obtenu jusqu'à présent n'est guère appréciable, mais il y a lieu d'espérer que ces agents arriveront sans tarder à pouvoir au moins donner en français quelques indications dans le service : signaler un événement, indiquer une adresse, etc., sans qu'il soit nécessaire qu'ils parlent correctement, ou qu'ils prononcent de longues phrases.

Santé.—En général la santé des agents est bonne ; nous n'avons eu que trois entrées à l'hôpital pour les agents européens et treize pour les agents indigènes.

Esprit de la population indigène.—La population indigène proprement dite de notre Concession paraît docile et portée de bonne volonté envers l'Administration française. La perception des impôts donne rarement lieu à poursuite ; celle des amendes pour contraventions au règlement municipal de police et de voirie se fait également sans difficulté. Les arrestations des vagabonds, des perturbateurs de l'ordre

dans les établissements ou sur la voie publique se font ordinairement assez facilement, et quand il y a résistance c'est que dans la bagarre se trouvent des Chinois de l'intérieur, de passage à Shanghai, mauvaises têtes de Canton, de Hankow ou de Ningpo, ou encore des marins ou soldats réguliers, toujours récalcitrants et querelleurs.

La population chinoise que nous approchons journellement semble apprécier l'Administration intègre du Gouvernement Français sous cette devise : Sévère mais juste.

Le Chef de la Garde,

KREMER.

Désignation des postes,	Chef.	Sous-Chef.	Commis aux écritures.	Sergents.	Gardes.	Geôlier.	Inspecteur Chinois	Agents Chinois	Interprètes Chinois	Agents secrets Chinois.	Totaux.
Central	1	...	1	3	16	...	1	32	2	3	59
Est.....	...	1	...	2	8	14	1	...	26
Ouest.....	3	5	16	1	...	25
Prison	1	1	...	2
Totaux égaux à l'effectif.....	1	1	1	8	29	1	1	62	5	3	112

Il existe en outre du personnel chinois compris dans ce tableau :

- 4 tailleurs,
- 1 coolie de bureau,
- 11 coolies pour les trois postes,
- 3 coolies de jinrickshas.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF des Arrestations d'EUROPÉENS opérées par la Garde Municipale
du 1er Janvier au 31 Décembre 1893.**

MOIS.	Tentative d'assassinat.	Incendiaires.	Forceses Tapageuses.	Coups et Blessures.	Disputes.	Dégâts aux Propriétés.	Vols Simples.	Contentions.	Scandales.	Tapage et Insultes.	Vagabondage.	Tentatives de Vol.	Escroqueries.	Refus de payer les Consom- mations.	Homicides.	Contraventions aux Régle- ments de Police.	Violations de Domicile.	Recel.	Desertions.	Attentats a la Pudeur.	Résistance a la Police.	Refus de payer l'Impôt.	Totaux.
Janvier.....
Février.....
Mars.....
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet.....
Août.....
Septembre.....
Octobre.....
Novembre.....
Décembre.....
Totaux.....	1	..	15	1	3	20

Shanghai, le 30 Décembre 1893.

Le Chef de la Garde,
KREMER.

ÉTAT RÉCAPITULATIF des Arrestations d'INDIGÈNES opérées par la Garde Municipale
du 1er Janvier au 31 Décembre 1893.

MOIS.	Tentative d'assassinat.	Incendiaires.	Forceses Tapageuses.	Coups et Blessures.	Disputes.	Déjàs aux Propriétés.	Vois Simples.	Contestations.	Scandales.	Tapage et insultes.	Vagabondage.	Tentatives de Vol.	Esroqueries.	Refus de payer les consommations.	Homicides.	Contraventions aux Régle- ments de Police.	Violations de Domicile.	Recel.	Désertions.	Attenats à la pudeur.	Résistance à la Police.	Refus de payer l'Impôt.	Totaux.
Janvier.....	27	32	23	2	68	28	..	63	7	4	7	5	..	19	3	1	291
Février.....	9	52	61	5	58	6	..	29	12	5	2	8	..	75	1	3	333
Mars.....	12	28	42	9	92	23	..	67	27	5	..	8	..	65	1	1	347
Avril.....	2	38	65	17	69	50	..	55	12	8	..	8	..	36	..	3	356
Mai.....	18	55	35	7	48	15	..	60	9	8	..	12	..	37	..	2	366
Juin.....	3	36	33	12	67	27	..	39	23	9	..	12	..	22	..	2	366
Juillet.....	3	39	57	5	44	43	..	105	19	8	..	12	..	22	..	2	368
Août.....	13	18	34	1	45	28	..	184	3	3	..	12	..	52	..	2	368
Septembre.....	18	34	78	3	67	19	..	96	12	3	..	4	..	46	..	2	401
Octobre.....	3	32	75	9	80	35	..	49	12	8	..	6	..	43	..	1	401
Novembre.....	20	25	15	3	33	25	..	81	8	7	..	4	..	40	..	2	390
Décembre.....	19	10	10	4	51	28	..	101	8	8	..	4	..	47	..	1	385
Totaux.....	147	399	520	77	722	307	..	931	176	88	59	39	6	540	13	16	..	2	54	22	4,178

Shanghai, le 30 Décembre 1893.

Le Chef de la Garde,
KREMER.

APPENDIX
TO THE REPORT OF THE
COMMISSIONER OF THE GENERAL LAND OFFICE

TABLE I.—*Continued.*

No.	Description of the land.	Area in acres.	Value in pounds.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

THE GENERAL LAND OFFICE, LONDON, 1880.

RAPPORT

sur le Service Médical de la Municipalité Française

pendant l'année 1893.

Les rapports médicaux adressés au Conseil à la fin de chaque mois donnent les résultats suivants pour l'année 1893 :—

Nombre de malades soignés à l'infirmérie ...	57
„ „ à l'hôpital ...	26
„ „ en ville ...	65
Total	<u>148</u> (en 1892: 147).

Nombre de journées d'infirmérie	301
„ d'hôpital	332
„ d'exemption de service	267
Total	<u>900</u> (en 1892: 1,156).

La nomenclature des maladies comprend :

	en 1893	en 1892
Blessés	42	31
Fiévreux	99	104
Vénéériens	7	12

Il est facile de voir que la statistique de l'année actuelle fournit des chiffres différant peu de ceux de l'année précédente et je ne puis trouver, dans ces résultats statistiques, aucun fait nouveau, digne d'attirer l'attention.

Nous avons eu le regret d'enregistrer la mort, au mois de Juillet dernier, de M. ALLÈNE, surveillant des travaux. Ce vieux serviteur de la Municipalité a succombé aux suites d'une affection cardiaque, pendant un séjour qu'il était allé faire au Japon pour fuir les grosses chaleurs de l'été, particulièrement pénibles pour lui.

Les décès survenus parmi les résidents non-indigènes dans toute l'étendue des Concessions française et étrangère n'ont pas dépassé le chiffre de 80, alors qu'on en comptait 103 l'année précédente et que, en 1891, la mortalité totale s'élevait à 132. De la comparaison de ces chiffres il ressort avec évidence que nous venons de traverser une période particulièrement saine. Voici maintenant deux années que Shanghai est demeuré indemne de choléra alors que cette maladie apparaissait auparavant presque chaque été et faisait un certain nombre de victimes parmi les résidents. Comme les conditions sanitaires des Concessions sont demeurées sensiblement les mêmes, il ne me paraît guère possible d'attribuer notre immunité de 2 années vis-à-vis du choléra à aucun perfectionnement de l'hygiène publique destiné à nous protéger également dans l'avenir et, dès lors, il ne nous est malheureusement pas permis de compter sur un éloignement définitif de ce redoutable visiteur de nos étés.

Parmi les décès attribuables à des affections endémiques, il faut signaler :

Petite vérole	11 décès.
Dysenterie	6 „
Fièvre typhoïde	5 „
Scarlatine...	3 „
Diphthérie	2 „

Il peut être intéressant de noter que tous les décès attribuables à la petite vérole sont survenus pendant la première moitié de l'année, alors que les 6 cas mortels de dysenterie sont, par contre, tous répartis entre les 6 derniers mois. Les victimes de diphthérie sont au nombre de 2, comme l'année précédente. Ce chiffre paraîtra bien insignifiant

à beaucoup de personnes, qui fâcheusement impressionnées par certaines lettres publiées dans les journaux de Shanghai, ont cru à l'existence d'une véritable épidémie de cette dangereuse affection, pendant les deux derniers mois de l'année. En réalité, Shanghai est demeuré jusqu'à ce jour particulièrement indemne de diphthérie, puisque cette maladie n'a fait guère plus d'une victime par an en moyenne pendant les dix dernières années; chacun peut se convaincre de ce fait en consultant les statistiques municipales. Que les parents ne s'effrayent donc pas trop facilement de ces nombreuses angines avec plaques blanchâtres dans la gorge, que le médecin rencontre ici journallement dans sa pratique. Celles-ci sont presque totalement dépourvues de gravité et cèdent rapidement à un traitement convenable. Bien qu'elles présentent quelquefois, à un examen superficiel, une certaine ressemblance avec la vraie angine diphthérique, elles n'ont absolument rien de commun avec cette terrible maladie qui, sous le nom de *croup* est si répandue en Europe et y porte le deuil chez tant de familles.

Dispensaire.—Le nombre des filles inscrites continue à s'accroître assez régulièrement chaque année. Il a atteint en 1893 une moyenne hebdomadaire de 117, au lieu de 111, moyenne de l'année précédente. La morbidité s'est élevée à 6,78 pour cent, chiffre relativement considérable. Au cours de l'année, nous avons reçu 25 filles nouvelles que la police a dirigées vers le dispensaire parcequ'elles se livraient à la prostitution clandestine.

Vaccination.—L'ancien médecin indigène chargé des vaccinations a dû être remplacé au mois de Mars, par suite de négligence persistante dans son service, négligence dissimulée sous des statistiques mensongères. Son successeur, dûment prévenu, a fourni un chiffre de vaccinations que je crois sincère et qui se trouve naturellement bien inférieur comme total aux chiffres fictifs enregistrés par son prédécesseur. Il n'est que de 130 vaccinations pour la Concession française; j'espère qu'il ne tardera pas à s'élever sensiblement. En attendant que la vaccination lui donne davantage de travail, le nouveau médecin indigène, qui a servi auparavant dans un hôpital dirigé par des médecins européens, est astreint à soigner gratuitement tout Chinois qui se présente à son domicile entre 10 h. et midi et le nombre de ces consultations gratuites

s'est élevé à 331 pendant les 7 derniers mois de l'année. Il va sans dire que les médicaments dangereux ou délicats à manier sont exclus d'une pareille pratique et que ce nouveau médecin indigène est invité à demander conseil, lorsqu'il est embarrassé, soit à mon infirmier soit à moi-même.

Dr. ED. H. BLANC,

Médecin de la Municipalité Française.

Shanghai, Janvier 1894.

BUDGET FOUR 1894

BUDGET 1894.

BUDGET POUR 1894.

RECETTES.			
CHAPITRE 1.—IMPÔTS.		Taëls.	Taëls c.
Art. 1.—Impôt Foncier :			
Les $\frac{4}{10}$ % de Tls. 3,219,104.97. Représentant la valeur assignée à la propriété foncière, suivant le rôle, soit	3,313,978.28		
Moins les dégrèvements divers accordés aux établissements consacrés au culte, et à la Pagode de Ningpo, d'une valeur de	94,873.31		
	<u>Tls. 3,219,104.97</u>	12,876.42	
Art. 2.—Impôt Locatif Européen :			
4 % de la valeur locative. Montant des quittances	2,800.00		
Allocation pour quittances tombées en non-valeur... ..	100.00		
	<u>2,700.00</u>		
Art. 3.—Impôt Locatif Chinois :			
8 % de la valeur locative. Montant des quittances	30,900.00		
Allocation pour quittances tombées en non-valeur	900.00		
	<u>30,000.00</u>		
			45,576.42
CHAPITRE 2.—LICENCES.			
Art. 1.—Débits de boissons Européens :			
5 licences à Tls. 15 par mois... ..	900.00		
Art. 2.—Débits de boissons Chinois :			
Droits de licence perçus mensuellement suivant l'importance des établissements	2,700.00		
Art. 3.—Fumeries et Débits d'Opium :			
Droits de licence perçus mensuellement à raison de \$1.00 par 5 lampes et par mois et suivant l'importance des établissements	7,500.00		
Art. 4.—Maisons de tolérance :			
Droits de licence perçus mensuellement suivant l'importance des maisons	5,000.00		
Art. 5.—Loueurs de Brouettes :			
Taxe prélevée à raison de 400 sapèques par brouette et par mois	5,500.00		
Art. 6.—Loueurs de Jinrickshaws :			
Taxe prélevée à raison de Tls. 1.00 par jinrickshaw et par mois	26,600.00		
Art. 7.—Charrettes à bras :			
Taxe prélevée à raison de \$1.50 par charette et par mois... ..	500.00		
Art. 8.—Loueurs de Chevaux et Voitures :			
Taxe prélevée mensuellement d'après un tarif fixé en Séance du Conseil, le 14 Janvier 1881	2,200.00		
			50,900.00
à reporter	Taëls		96,476.42

DEPENSES.

Titre I.—Secrétariat.

CHAPITRE I.—PERSONNEL.

Taëls c. } Taëls c.

Art. 1.—Personnel Européen :

1 Secrétaire à Tls. 300 par mois	3,600.00	
(Indemnité de chauffage à Tls. 8 par mois	96.00	
(Indemnité d'éclairage à Tls. 7 par mois	84.00	
	<u>3,780.00</u>	
	<i>par mois.</i>	
1 Contrôleur-Comptable à Tls. 250	3,000.00	
1 Percepteur	170	2,040.00
2 Percepteurs, chacun	150	3,600.00
1 Expéditionnaire	150	1,800.00
Supplément de solde au percepteur des sam-pans, Tls. 20 p. m.	240.00	
Indemnités de chauffage et d'éclairage, au même, Tls. 9 p. m.	108.00	
	<u>348.00</u>	
		<u>14,568.00</u>

Art. 2.—Personnel Chinois :

1 Compradore, Taëls 35 par mois	420.00	
1 Shroff pour le Compradore à Tls. 10 par mois	120.00	
1 Shroff de 1ère classe pour la perception à Tls. 15.00 par mois	180.00	
1 Shroff de 1ère classe pour la perception à Tls. 12 par mois...	144.00	
1 Shroff de 1ère classe pour la perception à Tls. 10 par mois...	120.00	
3 Shroffs de 2ème classe à Tls. 7.50 par mois	270.00	
1 Garçon de bureau interprète à Tls. 15 par mois	180.00	
1 Coolie pour la perception à Tls. 8 par mois... ..	96.00	
2 Coolies pour la perception à Tls. 7 par mois	168.00	
3 Coolies pour la perception à Tls. 6 par mois	216.00	
1 Sampanier pour la perception à Tls. 9 par mois	108.00	
	<u>2,022.00</u>	
à reporter		<u>14,568.00</u>

RECETTES.		
Report	Taëls	96,476.42
CHAPITRE 3.—TAXES.		
Art. 1.—Propreté et Eclairage, Taxe Européenne :		
Taxe prélevée trimestriellement par maison d'après le nombre d'occupants... ..		450.00
Art. 2.—Propreté et Eclairage, Taxe Chinoise :		
Taxe prélevée mensuellement suivant l'importance des maisons et sur une base minimum de Tls. 0.14 par maison		14,000.00
Art. 3.—Vidanges :		
Monopole concédé par contrat		2,556.00
Art. 4.—Taxe sur les Sampans :		
Prélevée mensuellement à raison de Tls. 0.37 par mois, et sur les <i>Cargo-boats</i> d'après un tarif fixé en Séance du Conseil, le 14 Janvier 1881		4,000.00
Art. 5.—Monts de piété et Marchands Fripiers :		
Taxe prélevée mensuellement suivant l'importance des établissements		3,100.00
Art. 6.—Marchands Forains et Abris :		
Taxes prélevées mensuellement, la première à raison de Tls. 0.37 par marchand, la deuxième, à raison, de Tls. 0.40 pour les abris en nattes et Tls. 0.10 pour les abris en toile, par chang et par mois.		1,000.00
Art. 7.—Logeurs et Changeurs :		
Taxes prélevées mensuellement, la première suivant l'importance des établissements, la deuxième à raison de Tls. 0.73 par établissement et par mois		1,300.00
		26,406.00
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES.		
Art. 1.—Indemnité payée par le Taotai		10,000.00
„ 2.—Droits sur les quais et jetées, perçus à raison de Tls. 2.50 par pied et par an		6,532.56
		16,532.56
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES.		
Art. 1.—Amendes		1,000.00
„ 2.—Plaques de Véhicules		250.00
„ 3.—Concessions dans le Cimetière		150.00
„ 4.—Intérêts sur les garanties des entrepreneurs placées en dépôt fixe		72.50
„ 5.—Produits divers... ..		540.04
„ 6.—Intérêts sur la somme placée en dépôt fixe et devant servir au remboursement de l'emprunt de 1891		900.00
		2,912.54
		142,327.52
CHAPITRE 6.—TRAVAUX FAITS EN COMMUN.		
Art. 1.—Passerelles Eiffel :		
$\frac{3}{4}$ des dépenses faites, moins Tls 50.00 déjà encaissés		1,094.17
		143,421.69
		19,228.31
		162,650.00

DEPENSES.

Report	Taëls	
	2,022.00	14,568.00
1 Coolie de jinrickshaw pour le Secrétaire à Tls. 5 par mois ...	60.00	} 16,848.00
2 Coolies (punkas), pendant 3½ mois à Tls. 3.65 ...	26.00	
1 Veilleur de nuit à Tls. 6 par mois	72.00	
Récompenses de fin d'année au personnel Chinois ...	100.00	
	<u>2,280.00</u>	
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.		
Art. 1.—Livres à souches.....Tls. 260.00		} 19,400.00
Licences imprimées 190.00		
Plaques de véhicules 680.00		
	1,130.00	
„ 2.—Imprimés, fournitures de bureaux	250.00	
	<u>1,380.00</u>	
„ 3.—Publication du Compte-rendu ...	250.00	
„ 4.—Insertions 230.00		
Abonnements 120.00		
	<u>350.00</u>	
	600.00	
„ 5.—Dépenses imprévues et indemnités diverses ...	150.00	
„ 6.—Chauffage des bureaux (1 cheminée, 2 poêles)	70.00	
„ 7.—Menus frais 352.00		
	<u>602.00</u>	
Total pour le Secrétariat		<u>19,400.00</u>

Titre II.—Services divers.

CHAPITRE 1.—ALIMENTATION D'EAU.

Art. 1.—Abonnement à la "Waterworks Company" (3/8 de l'Impôt locatif Chinois ou de Tls. 30,000)	11,250.00	} 11,950.00
„ 2.—Entretien à forfait de 60 bornes-fontaines	300.00	
„ 3.—Installation et réparation d'appareils..	400.00	
	<u>11,950.00</u>	
à reporter...	Taëls	11,950.00

11950
7000
18950

RECETTES.

Report... .. Taëls... 162,650,00

à reporter...Taëls 162,650,00

DEPENSES.

Report Taëls	11,950.00	19,400.00
CHAPITRE 2.—ECLAIRAGE.			
Art. 1.—Eclairage des rues et édifices publics	6,000.00	} 7,000.00	
„ 2.—Entretien, allumage et extinction, installation d'appareils	1,000.00		
CHAPITRE 3.—TÉLÉPHONE, SONNETTES, HORLOGES.			
Art. 1.—Abonnement au service téléphonique: 5 boîtes d'alarme, Tls. 5.00 par mois chacune	300.00	} 965.00	
Téléphone: Police, Eglise de St. Joseph, bureaux, Tls. 40.00 par mois	480.00		
„ 2.—Sonnettes électriques (entretien).....	780.00		
„ 3.—Horloges et pendules (remontage) —	60.00	} 125.00	
	125.00		
CHAPITRE 4.—SERVICE MÉDICAL.			
Art. 1.—Honoraires du Médecin pour le service du personnel.....	1,125.00	} 3,525.00	
„ 2.—Honoraires du Médecin pour le service du dispensaire	600.00		
„ 3.—Service de la vaccine (Médecin Chinois)	200.00		
„ 4.—Médicaments et menues dépenses de l'Infirmierie	750.00		
„ 5.—Hôpital et inhumations	550.00		
„ 6.—Supplément de Solde à l'Infirmier, Tls. 25.00 par mois	300.00		
CHAPITRE 5.			
„ Rapatriements et indemnités diverses.....		1,000.00	
CHAPITRE 6.—SÉMAPHORE.			
Art. 1.—Abonnement à l'observat. de Sikawei	300.00	} 345.00	
Un calculateur do.	45.00		
„ 2.— <i>Dépenses diverses.</i>		} 975.00	
Service téléphonique et électrique, Tls. 22.00 par mois	264.00		
Supplément au Sergent en charge Tls. 10.00 par mois	120.00		
Jinricksha du Sergent en charge Tls. 5.00 par mois	60.00		
1 Coolie gardien, Tls. 5.00 par mois...	60.00		
1 Courrier porteur du bulletin quotidien, 3,000 sapèques par mois.....	26.00		
Pavillons, drisses, imprimés	100.00		
	630.00		
à reporter... ..	Taëls...	25,415.00	19,400.00

RECETTES.

		Report...	...	Taëls... 162,650,00
		à reporter...	...	Taëls... 162,650,00

DEPENSES.

Report Taëls	25,415.00	19,400.00
CHAPITRE 7.—ALLOCATIONS ET DONATIONS.		
Art. 1.—Orphelinat	1,000.00	
„ 2.—Allocation à l'Hôpital Général [y compris un désinfecteur à vapeur]	1,604.15	
„ 3.—Allocation aux Hôpitaux Chinois ...	300.00	
„ 4.—Caisse de secours.....	500.00	
„ 5.—Musique de la ville	1,500.00	
„ 6.—Shanghai Museum	100.00	
„ 7.— <i>Brigade des Pompiers</i> :		
Sect. 1.—Contribution au “Shanghai Fire Department”	1,000.00	
„ 2.—Banquet annuel de la Compagnie Française	200.00	
	1,200.00	
„ 8.—Ecole Municipale	2,400.00	
	<u>8,604.15</u>	
CHAPITRE 8.		
Assurances		150.00
CHAPITRE 9.		
Achat et entretien du Mobilier		500.00
CHAPITRE 10.—EMPRUNT MUNICIPAL DE 1891.		
Art. 1.—Service des intérêts.....	1,194.00	
„ 2.—Amortissement, somme placée en dépôt fixe et devant servir au rem- boursement complet de l'emprunt de 1891	16,910.16	
	<u>18,104.16</u>	
CHAPITRE 11.—DEPENSES EVENTUELLES.		
Art. 1.—Contribution aux frais des études techniques relatives à la Barre de Woosung	1,750.00	
„ 2.—Souscription à 100 exemplaires de la Grammaire de M. Bottu.....	200.00	
„ 3.—Imprévu	224.69	
	<u>2,174.69</u>	
		<u>54,948.00</u>
à reporter Taëls		74,348.00

RECETTES.

Report... .. Taëls... 162,650.00

à reporter... .. Taëls 162,650.00

DEPENSES.

Titre III.—Garde Municipale.

Report Taëls

74,348.00

CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

Art. 1.—Personnel Européen : par mois. Tls.

1	Chef de la Garde ...	200.00	2,400.00
	Indemnité de chauffage ...	8.00	96.00
	„ d'éclairage ...	7.00	84.00
			2,580.00
1	Sous-chef ...	112.50	1,350.00
1	Sergent de 1ère classe, commis aux écritures...	70.00	840.00
1	Sergent de 1ère classe, Chef du Poste de l'Ouest ...	65.00	780.00
5	Sergents de 1ère classe ...	65.00	3,900.00
2	Sergents de 2ème classe...	55.00	1,320.00
3	Brigadiers ...	50.00	1,800.00
1	Geôlier ...	55.00	660.00
11	Agents de 1ère classe ...	45.00	5,940.00
8	Agents de 2ème classe ...	40.00	3,840.00
5	Agents de 3ème classe ...	35.00	2,100.00
3	Agents Stagiaires ...	35.00	1,260.00
	Récompenses de fin d'année		450.00
			26,820.00

42

Art. 2.—Personnel Chinois: par mois. Tls.

2	Agents de 1re classe ...	8.50	204.00
56	Agents de 2ème classe...	7.50	5,040.00
4	Agents de 3ème classe...	7.00	336.00
1	Inspecteur ...	30.00	360.00
1	Interprète de 1ère classe	20.00	240.00
1	Interprète de 2ème classe	16.00	192.00
2	Interprètes de 3ème classe	13.00	312.00
1	Interprète de 4ème classe	11.25	135.00
1	Détective de 1ère classe...	18.00	216.00
2	Détectives de 2ème classe	15.00	360.00
1	Tailleur de 1ère classe ...	9.00	108.00
3	Tailleurs de 2ème classe	7.50	270.00
1	Garçon de bureau ...	5.00	60.00
11	Coolies ...	4.50	594.00
3	Coolies de Jin-rick-shas	5.00	180.00
	Récompenses de fin d'année		150.00
			8,757.00

91

à reporter Taëls

35,577.00 74,348.00

DEPENSES.

Report	Taëls	35,577.00	74,348.00
CHAPITRE 2.—FRAIS GENEVAUX.			
Art. 1.—Habillemeut :			
Sect. 1. Entretien ordinaire (Européens)	50.00		
„ 2. Entretien ordinaire (Chinois)...	50.00		
„ 3. Achat de matières premières (Européens)	500.00		
„ 4. Achat de matières premières (Chinois)	400.00		
	<u>1,000.00</u>		
Art. 2.—Suppléments de solde :			
	<i>par mois.</i>	<i>Tls.</i>	
A l'Inspecteur des Marchés	... 20.00	240.00	
Au Commis aux écritures	... 10.00	120.00	
Au Sergent garde magasin	... 10.00	120.00	
A l'Armurier 10.00	120.00	
A l'Instructeur 10.00	120.00	
pour ancienneté :			
Au Sergent Chaigneau	... 10.00	120.00	
Au garde Bastien	... 5.00	60.00	
Au garde Faraut	... 5.00	60.00	
Au garde Czar	... 5.00	60.00	
	<u>1,020.00</u>		
Art. 3.—Entretien à l'armement	30.00	
„ 4.—Nourriture des prisonniers	500.00	
„ 5.—Chauffage :			
Poste Central	500.00	
„ de l'Est	250.00	
„ de l'Ouest	250.00	
	<u>1,000.00</u>		
„ 6.—Menus frais et dépenses imprévues	500.00	
„ 7.—Fournitures de bureaux	150.00	
„ 8.—Prix de tir (un prix mensuel de \$5.00)	45.00	
	<u>4,245.00</u>		
		<u>39,822.00</u>	
		<u>114,170.00</u>	

Titre IV.—Travaux Publics.

CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

Art. 1.—Personnel Européen :			
1 Ingénieur à Tls. 200 par mois	2,400.00		
Indemnité de chauffage à Tls. 8 par mois	96.00		
Indemnité d'éclairage à Tls. 7 par mois	84.00		
	<u>2,580.00</u>		
à reporter... ..	Taëls 2,580.00	<u>114,170.00</u>	

RECETTES.

 Report... .. Taëls... 162,650.00

 à reporter... .. Taëls 162,650.00

DEPENSES.

Report	Taëls	2,580.00		114,170.00
1 Employé faisant fonction de Surveillant des Travaux à Tls. 85 par mois	1,020.00			
Indemnité de chauffage à Tls. 5 par mois	60.00			
Indemnité d'éclairage à Tls. 4 par mois	48.00			
		1,128.00		
Indemnité à l'agent de la Garde faisant fonction d'Inspecteur de la Salubrité à Tls. 10 par mois	120.00			
			3,828.00	
 Art. 2—Personnel Chinois :				
		<i>par mois</i>		
1 Dessinateur	Tls. 20.00	240.00		
1 " " " " " "	" 10.00	120.00		
1 Interprète	" 20.00	240.00		
1 Magasinier planton [Hôtel]	" 7.00	84.00		
1 " [Dépôt]	" 6.00	72.00		
1 Surveillant des travaux ...	" 9.00	108.00		
1 Forgeron	" 8.00	96.00		
1 Frappeur	" 5.00	60.00		
1 Maître-Charpentier	" 6.00	72.00		
1 Peintre	" 6.00	72.00		
1 Ouvrier Charpentier	" 5.00	60.00		
1 Bourrellier... ..	" 4.50	54.00		
1 Gardien, Dépôt de l'Onest	" 6.00	72.00	10,318.00	
1 " de Jour, Dépôt du Matériel	" 6.00	72.00		
1 " de Nuit, Dépôt du Matériel	" 5.00	60.00		
1 " de Nuit, au Cime- tière	" 5.00	60.00		
1 Chef Jardinier, Hôtel	" 7.00	84.00		
1 Jardinier, Consulat et Sé- maphore	" 5.00	60.00		
1 " du Cimetière	" 5.00	60.00		
1 Chef Cantonnier	" 8.00	96.00		
3 Sous-chefs... ..	" 7.00	252.00		
6 Cantonniers de 1ère classe.	Tls. 6.00	432.00		
12 " 2ème " " "	" 5.00	720.00		
25 " 3ème " " "	" 4.50	1,350.00		
13 Chargeurs	" 4.50	702.00		
1 Chef Batelier	" 6.00	72.00		
1 Sous-Chef Batelier	" 5.00	60.00		
8 Bateliers	" 4.50	432.00		
3 Coolies de Jimrickshaw ...	" 5.00	180.00		
Heures supplémentaires et remplacements		148.00		
Récompenses de fin d'année		300.00		
			6,490.00	
Report	Taëls		10,318.00	114,170.00

RECETTES.

	Report...	...	Taëls... 162,650,00
--	-----------	-----	---------------------

	à reporter...	...	<u>Taëls... 162,650,00</u>
--	---------------	-----	----------------------------

DEPENSES.

	Report ...	Taëls	10,318.00	114,170.00
CHAPITRE 2.—MATERIEL ET BATIMENTS MUNICIPAUX.				
Art. 1.—Entretien et remplacement du matériel	...	1,650.00	} 5,080.00	
” 2.—Entretien et réparations des Bâtiments Municipaux et de leurs dépendances	...	3,430.00		
CHAPITRE 3.—ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE.				
Art. 1.— <i>Pavage</i> :				
Pour frais de pavage neuf ou remaniement de chaussées, revêrs et caniveaux pavés...	...	3,000.00	} 16,900.00	
” 2.— <i>Macadamisage</i> :				
Fourniture de matériaux pour le macadamisage	...	6,000.00		
” 3.—Journées d'ouvriers	2,500.00		
” 4.—Entretien des Trottoirs	800.00		
” 5.—Entretien des Murs de Quais	4,000.00		
” 6.—Entretien des Ponts et Pontons publics	...	300.00		
” 7.—Entretien des Egoûts, Puisards et urinoirs publics :	300.00		
CHAPITRE 4.—DEPENSES DIVERSES.				
Art. 1.— <i>Service des Ecuries</i> :				
Location de chevaux pour le service des Travaux	3,000.00	} 5,582.00	
Art. 2.—Entretien des Jardins Municipaux et du Cimetière	1,000.00		
Art. 3.—Route Française de Sicawei	710.00		
Art. 4.—Fête Nationale	500.00		
Art. 5.—Frais Imprévus	277.00		
Art. 6.—Fournitures de Bureaux	75.00		
Art. 7.—Charbon pour les Bureaux	20.00		
CHAPITRE 5.—TRAVAUX NEUFS ET EXPROPRIATIONS.				
Art. 1.—Travaux Neufs.....	10,000.00		} 10,600.00	48,480.00
Art. 2.—Expropriations	600.00			
Total	Tls.	162,650.00

INVENTAIRE au 31 DÉCEMBRE 1893.

ESTIMATION ET SURFACE DES TERRAINS ET BATIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ.						
Lots.	Désignation.	Surface par Lot	Valeur du Mow	Valeur du Lot	Estimation des Bâtimens	Valeur totale.
					Tls. 33,000.00	Taelis
89	Hôtel Municipal Logemens du Chef de la Garde et des Sergents. Logemens des Agents et de la pompe à vapeur... 2 corps de bâtimens dépendances Logement des Coolies....	10m. 6f. 8l. 1h. 9	Tls. 3,300.00	Tls. 35,250.27	" 6,750.00 " 6,750.00	86,750.27
90	Le Dépôt de granit (place de l'Administration) .. Logement du Surveillant des Travaux Logement du Surveillant de la Salmbrité e/ du Percepteur des Sumpans Ecuries, hangar, et ma- gasin de dépôt	1m. 3f. 0l. 8h. 5	" 2,750.00	" 3,598.65	" 4,500.00 " 500.00 " }	3,598.65
132	Logement du Surveillant des Travaux Logement du Surveillant de la Salmbrité e/ du Percepteur des Sumpans Ecuries, hangar, et ma- gasin de dépôt	4m. 1f. 2l. 9h. 2	" 2,200.00	" 9,084.24	" 3,000.00 " 2,000.00 " 7,000.00	21,084.24
133	Poste de l'Ouest Prisons Dépendances Poste de l'Est Prisons Dépôt des pompes	5m. 2f. 5l. 9h. 7	" 1,980.00	" 10,414.21	" 18,000.00 " 6,000.00 " 1,000.00	35,414.21
Sans No.	Dépôt de matériaux pour Macadamisage Un terrain à Pootong... Un terrain au Village de Tsé-ka-dio.....	2m. 6f. 7l. 8h. 3 3m. 3f. 5l. 6h. 3 8m 0f 6l 6h 9s 1h	" 7,150.00 " 880.00 "	" 19,149.85 " 2,953.81 Tls. 6,600.00	" 18,000.00 " 2,500.00 " 1,500.00 " }	41,149.85 2,953.81 300.00 6,600.00
134	Matériel pour l'Eclairage, l'alimentation d'eau, les bouches d'égouts, les bordures de trottoirs, etc.					6,000.00

Valeur des Immeubles.....Taelis 203,851.03

MOBILIER.

Mobilier de la Salle des Concerts, du Secrétaire et de la Garde 7,000.00
 Mobilier, matériel et outils au Service des Travaux 4,500.00
 Pompe à vapeur et accessoires 4,000.00
 Pompe à incendie No. 5 500.00

Total Général.....Taelis 219,851.03

